

PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION
D'ENGRAIS BAS-CARBONE
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)
ET SON RACCORDEMENT
ÉLECTRIQUE

CONCERTATION
PRÉALABLE

2 décembre 2024 –
31 janvier 2025



RAPPORT
DES MAÎTRES
D'OUVRAGE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 :

LE PROJET FERTIGHY ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE 5

Les maîtres d'ouvrage	6
Les grandes lignes du projet	8
L'emplacement du projet	9
La démarche environnementale	10
Le calendrier prévisionnel	10

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE 11

Une concertation sous l'égide de la CNDP	12
Les objectifs de la concertation	12
Le périmètre de la concertation	12
Les outils d'information et de mobilisation du public	13
L'annonce de la concertation	13
Une information continue tout au long de la concertation	14
Les outils de participation du public	16
Les temps d'échange	17
La concertation en chiffres	19
Note d'ambiance	20

CHAPITRE 3 :

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES 21

Des remarques sur le dispositif de concertation et l'intérêt de la démarche	22
De nombreuses questions sur le choix du site	23
Des demandes de précisions sur les caractéristiques de la future usine, sur l'engrais produit et sur ses débouchés	24
Quelques questions sur le raccordement électrique	28
Une inquiétude forte sur la consommation en eau de la future usine et le risque de concurrence avec les besoins agricoles	29
De nombreuses interrogations sur l'impact du projet sur le cadre de vie	30
Des inquiétudes exprimées sur les risques industriels...	32
... Et les impacts environnementaux	33
Des interrogations sur le trafic routier et les modes de transport	34
Des questions plus ponctuelles sur le lien entre le projet Fertighy et d'autres projets potentiels	36
Des échanges initiés sur l'emploi et les retombées économiques	36
Enfin, un débat plus large sur l'opportunité du projet et les enjeux de souveraineté agricole	39

CHAPITRE 4 : LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET LES MESURES QUE LES MAÎTRES D'OUVRAGE SOUHAITENT METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE

Privilégier un scénario 100% fluvial pour l'approvisionnement en dolomie	42
Poursuivre le travail initié pour réduire les besoins en eau de la future usine	42
Échanger avec les élus locaux et les riverains à l'identification des mesures d'intégration paysagère	43
Travailler avec le Département de la Somme et la CCES aux itinéraires routiers et à la sécurisation du centre-bourg de Languevoisin-Quiquery	43
Envisager l'opportunité, pour les agriculteurs locaux, de bénéficier d'un accès facilité au CAN 27 produit par FertigHy	44
Poursuivre les échanges avec les acteurs de l'emploi pour anticiper les futurs besoins en main d'œuvre	44
Poursuivre le dialogue et l'information sur le territoire	45

CHAPITRE 5 : LES RÉPONSES APPORTÉES AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	48
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants	52

ANNEXES

Index des illustrations	55
-------------------------	----





CHAPITRE 1

LE PROJET FERTIGHY ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Les maîtres d'ouvrage



FertigHy, une société européenne et des actionnaires complémentaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Créée en juin 2023, FertigHy est **une société fondée par un consortium d'acteurs européens (InnoEnergy, RIC Energy, MAIRE, Siemens Financial Services, InVivo et HEINEKEN)** afin d'ouvrir la voie à la transition vers une industrie européenne des engrais à faible émission de carbone.

Intitulée « FertigHy » en référence aux termes « engrais » (« *fertilizer* », en anglais) et « hydrogène », la société vise à produire localement, de manière indépendante, des engrais à partir d'une énergie faiblement carbonée pour les agriculteurs européens et accélérer la décarbonation tout au long de la chaîne de valeur alimentaire. FertigHy a pour ambition de répondre aux défis récents liés, d'une part, à la sécurité alimentaire européenne et mondiale expliqués par la rupture de la chaîne d'approvisionnement et, d'autre part, aux incertitudes en matière de fourniture d'énergie, et notamment de gaz naturel.

Pour en savoir plus sur FertigHy :

<https://fertighy.com/>

Inno

HEINEKEN

RIC ENERGY

inVIVO



MAIRE

SIEMENS



Le réseau
de transport
d'électricité

RTE, en charge du raccordement au réseau public de transport d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français est responsable du raccordement via la création de l'ouvrage de transport de l'électricité vers l'usine de fabrication d'engrais bas-carbone FertigHy. L'électricité étant la première source d'énergie utilisée par l'usine, le raccordement au réseau est une étape indispensable et un élément structurant du projet de FertigHy ; cela confère à RTE le rôle de co-maître d'ouvrage du projet.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés.

RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation.

RTE maintient et développe le réseau de haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte plus de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, plus de 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et une cinquantaine de lignes transfrontalières.

Avec plus de 100 000 kilomètres de lignes haute et très haute tension, RTE gère l'un des réseaux les plus vastes d'Europe, interconnecté avec 37 pays voisins.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.rte-france.com

PAYSAGE ÉLECTRIQUE FRANÇAIS

PRODUCTION

L'électricité est produite par différentes sources d'énergie, principalement nucléaire et renouvelables, tels l'hydraulique, l'éolien ou le solaire.

TRANSPORT

RTE transporte en France métropolitaine, 24h/24 et à chaque seconde, l'électricité à haute et très haute tension et assure un parfait équilibre entre production et consommation.

Il alimente les distributeurs d'électricité et les clients industriels et entreprises ferroviaires, et gère l'importation et l'exportation avec les pays frontaliers.

DISTRIBUTION

L'électricité est distribuée aux particuliers et aux PME-PMI, en moyenne et basse tension, par Enedis et des entreprises locales de distribution.



Figure 1 : Le paysage électrique français (RTE)

Les grandes lignes du projet

Le projet porté par FertigHy prévoit la conception, la construction, la propriété et l'exploitation d'une **unité de production d'engrais** à partir d'hydrogène bas-carbone produit sur site par électrolyse de l'eau, dans la Somme (Hauts-de-France).

Avec une mise en service prévue à horizon 2030, le projet vise **une production annuelle de 500 000 tonnes d'engrais minéraux azotés CAN 27**.

Il contribuerait ainsi à la souveraineté alimentaire française et européenne, grâce à la relocalisation d'une production stratégique pour nos filières agricoles, aujourd'hui très dépendantes des importations de pays situés en dehors de l'Union européenne, - et notamment la Russie et les pays du Maghreb -, qui représentent 60% des engrais azotés consommés en France.

Par ailleurs, au sein de la future usine FertigHy, la substitution de l'hydrogène « gris » (produit à partir de gaz naturel par vaporeformage) par de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone dans le procédé industriel permettrait la décarbonation de la production d'engrais, - et plus largement du secteur agricole -, avec un bilan carbone de 80 à 90% plus faible par rapport aux autres usines européennes utilisant des énergies fossiles et l'évitement de jusqu'à 1 million de tonnes de CO₂/an¹.

Afin d'assurer l'alimentation électrique de la future usine, un raccordement au Réseau Public de Transport (RPT) d'électricité serait nécessaire, sous maîtrise d'ouvrage de RTE.

1 En comparaison avec une production actuelle à base de gaz naturel.

Le raccordement consisterait à créer une liaison souterraine à 225 000 volts, d'environ 12 kilomètres entre le poste électrique existant de Pertain (situé à Hypercourt) et la future installation.

Les chiffres clés du projet

500 000 tonnes/an

Une production de 500 000 tonnes/an d'engrais azotés bas-carbone

200 MW

Un électrolyseur d'une puissance de 200 MW pour la production d'hydrogène bas-carbone

1 million de tonnes

Jusqu'à 1 million de tonnes de CO₂/an évitées

20 hectares

Une emprise foncière d'environ 20 hectares

250 emplois

Création de 250 emplois directs et environ 700 emplois indirects, et jusqu'à 1000 emplois pendant la phase chantier

+ 3 millions d'euros

Recettes fiscales estimées à compter de la 3^e année d'exploitation*

1,3 milliard d'euros

Investissement estimé

2030

Date prévisionnelle de mise en service de l'usine

* Après abattement applicable les deux premières années

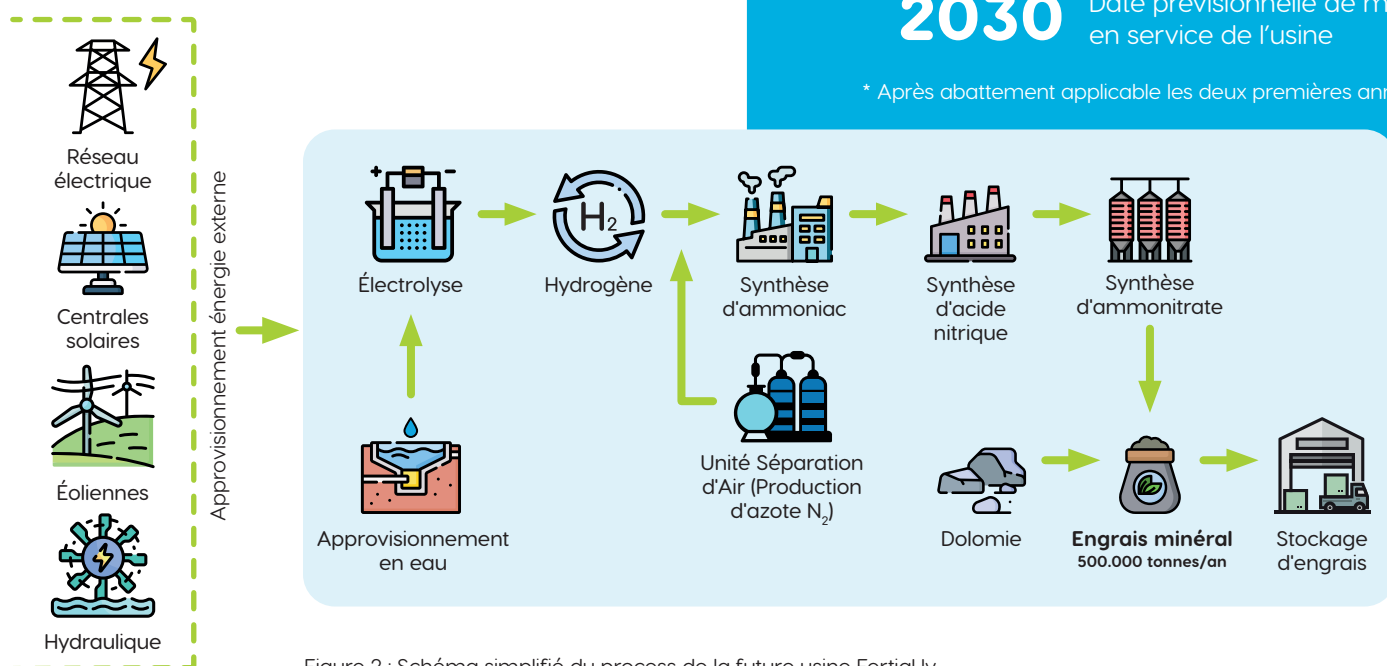


Figure 2 : Schéma simplifié du process de la future usine FertigHy

L'emplacement du projet

Le site envisagé pour l'implantation du projet est situé sur la commune de Languevoisin-Quiquery, au sein de la Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES), dans le département de la Somme.

Le terrain, d'une surface d'environ **20 hectares**, se trouve sur une emprise foncière gérée par la coopérative Noriap, qui exploite une unité de stockage de céréales en silos à proximité et prévoit la création d'une plateforme agri-logistique sur les terrains alentours.

Le projet serait ainsi situé **au sein de la future plateforme agri-logistique de Languevoisin, entre l'actuel canal du Nord et le futur Canal Seine-Nord Europe.**

Le site présente plusieurs atouts pour l'installation du projet, parmi lesquels :

- **Un positionnement géographique stratégique :** Situé entre Amiens et Saint-Quentin, le site bénéficie d'un emplacement géographique privilégié au cœur de la Picardie et de la région des Hauts-de-France, aux croisements des grands axes de communications fluviaux, autoroutiers et ferroviaires nationaux

et européens. Cet emplacement est d'autant plus stratégique pour le projet FertigHy qu'il est situé au cœur d'une région agricole et d'un important bassin de consommation d'engrais.

- **Une intégration au sein d'une future plateforme agri-logistique :** Le projet prévoit de s'implanter au sein de la future plateforme agri-logistique de Languevoisin, aux côtés d'autres activités en lien avec l'agriculture, la manutention de produits pondéreux, la production d'énergie... Le regroupement de telles activités au sein d'une même plateforme pourrait offrir de nombreuses synergies, notamment sur le plan logistique. Plus largement, l'implantation du projet renforcerait l'écosystème local, au bénéfice des acteurs déjà implantés et de l'attractivité du territoire dans son ensemble.
- **Des infrastructures logistiques performantes et adaptées :** Le raccordement direct au Canal du Nord et au futur Canal Seine-Nord Europe pourrait offrir une alternative au transport routier, à la fois compétitive et plus durable et respectueuse de l'environnement. Le site bénéficie également d'un accès direct à la RD 89 et est situé à proximité des autoroutes A1 et A29, pour les livraisons qui ne pourraient pas se faire par voie fluviale.

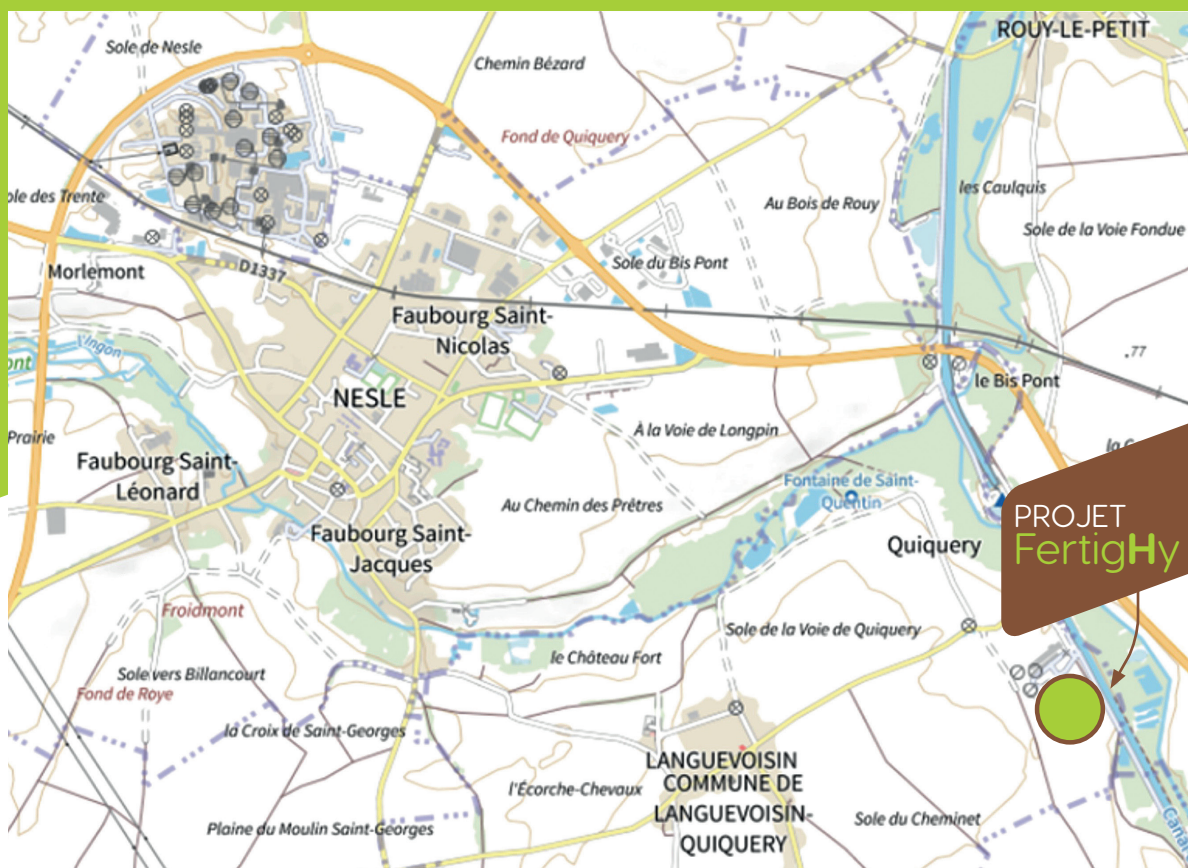


Figure 3 : Le site d'implantation du projet, sur la commune de Languevoisin-Quiquery

La démarche environnementale

En tant qu'**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, le projet FertigHy entre dans le cadre du régime d'autorisation environnementale.

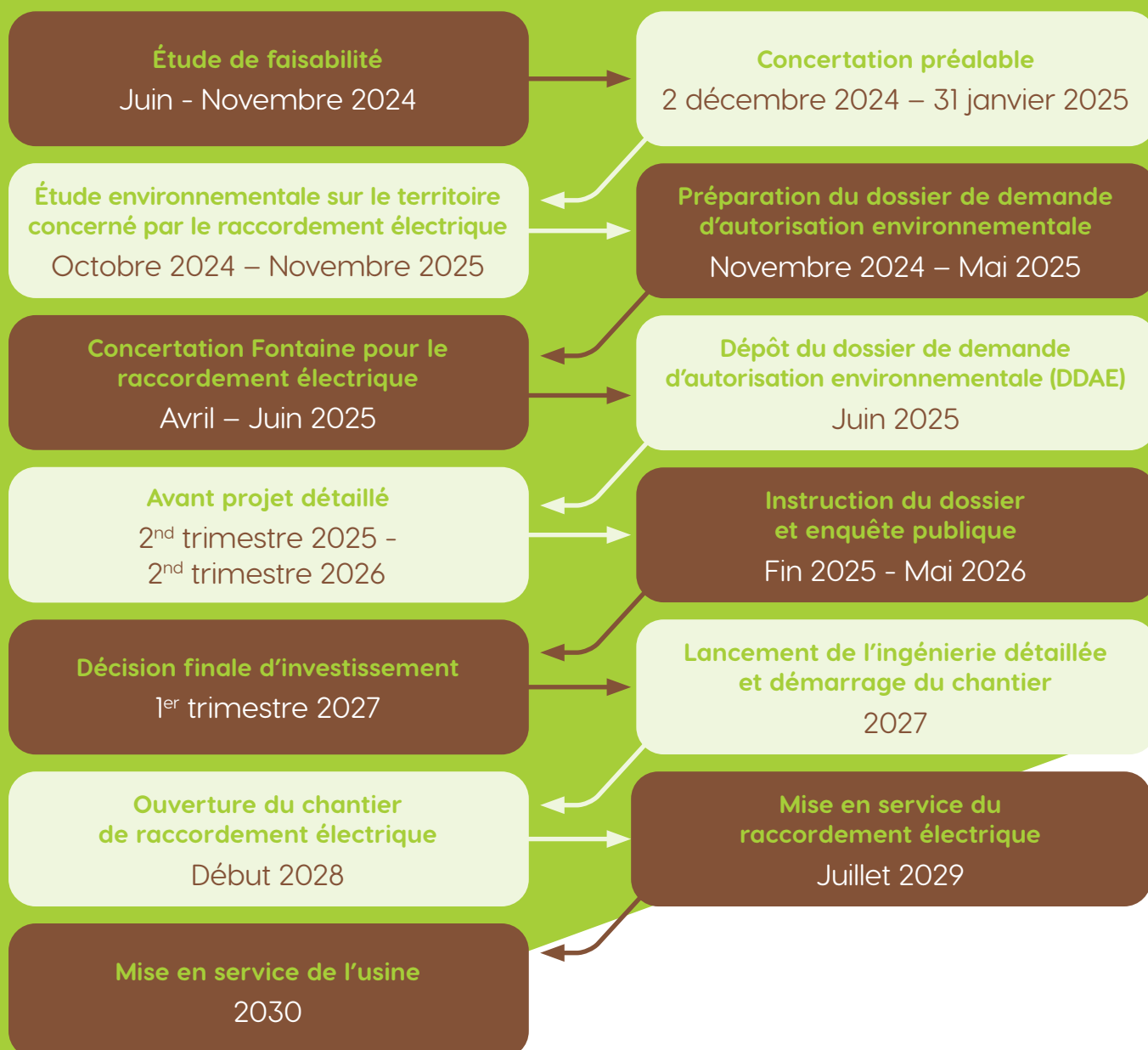
Le **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** qui sera déposé par FertigHy devra permettre de démontrer la compatibilité du projet avec la réglementation en vigueur, au regard de ses impacts et des enjeux environnementaux. Conformément au Code de l'environnement (article R. 181-13), ce dossier devra comprendre une présentation technique décrivant l'installation, les travaux envisagés, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de

surveillance, ainsi qu'une étude d'impact et une étude de dangers.

Par ailleurs, la future installation serait classée **Seveso seuil haut** en raison de la nature et de la quantité des produits stockés (comme l'hydrogène, l'ammoniac et l'ammonitrate CAN 27). Ce classement implique la réalisation d'une étude de dangers, qui permettra l'identification des risques associés aux activités envisagées et la mise en place des mesures nécessaires pour y faire face.

Depuis la concertation préalable, **plusieurs études ont été réalisées ou sont en cours de réalisation** (étude sur la gestion des eaux, étude acoustique, étude de dangers, étude sur la qualité de l'air, etc.). Ces études seront intégrées à la demande d'autorisation environnementale et seront consultables en intégralité lors de la phase d'enquête publique prévue au second semestre 2025.

Le calendrier prévisionnel



CHAPITRE 2

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Une concertation sous l'égide de la CNDP

Au regard du montant d'investissement, estimé à 1,3 milliard d'euros, les maîtres d'ouvrage FertigHy et RTE ont saisi conjointement la Commission nationale du débat public (CNDP), en application de l'article L. 121-8 du Code de l'environnement.

Après étude de cette saisine, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, dont elle a défini les modalités, et a désigné Messieurs Alexis FAVRE-GILLY et Jean Raymond WATTIEZ en tant que garants de cette concertation.

Cette concertation s'est déroulée sur **une période de 9 semaines, du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025**.

Tout au long de la concertation, les garants ont eu pour mission de garantir la sincérité des informations transmises par les maîtres d'ouvrage et de veiller au bon déroulement de la démarche. Ils ont collaboré étroitement avec FertigHy et RTE, dans le respect des principes et des valeurs définis par la CNDP, à savoir l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation et l'inclusion.

Présents lors de toutes les étapes de la concertation, les garants ont assuré un suivi permettant de garantir le bon déroulement du processus et la participation effective du public.

À l'issue de la démarche, ils ont publié le 25 février 2025 un bilan retraçant les différents temps et les conditions de déroulement de la concertation. Ce bilan est disponible sur le site internet de la concertation² et celui de la CNDP³.

Le présent document tient compte de ce bilan et répond aux questions et recommandations formulées par les garants.

Les objectifs de la concertation

Le Code de l'environnement stipule que la concertation préalable doit permettre de débattre de plusieurs aspects essentiels du projet, notamment son opportunité, ses objectifs et ses caractéristiques, ainsi que les enjeux socio-économiques liés à son développement.

Cette concertation doit aussi permettre d'évaluer les impacts significatifs du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. En outre, la concertation doit permettre d'aborder les solutions alternatives envisageables, y compris la possibilité de ne pas réaliser le projet. Enfin, les modalités d'information et de participation du public après cette concertation préalable doivent être clairement définies.

Les outils et modalités de la concertation présentés ci-après ont permis d'aborder l'ensemble de ces questions.

Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation, défini avec les garants de la CNDP, englobait **49 communes**, représentant environ 22 000 habitants composé des communes suivantes :

- Les 41 communes de la **Communauté de Communes de l'Est de la Somme** :

Languevoisin-Quiquery, Athies, Béthencourt-sur-Somme, Billancourt, Breuil, Brouchy, Bouverchy, Cizancourt, Croix-Moligneaux, Curchy, Douilly, Ennemain, Épénancourt, Eppeville, Esmery-Hallon, Falvy, Ham, Hombleux, Licourt, Matigny, Mesnil-Saint-Nicaise, Monchy-Lagache, Morchain, Moyencourt, Muille-Villete, Nesle, Offoy, Pargny, Pithon, Potte, Quivières, Rethonvilliers, Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit, Saint-Christ-Briost, Sancourt, Tertry, Ugny-l'Équipée, Villecourt, Voyennes, Y.

- 7 communes de la **Communauté de Communes du Grand Roye** :

Balâtre, Biarre, Cressy-Omenecourt, Ercheu, Étalon, Herly et Marché-Allouarde.

- La commune d'Hypercourt, située au sein de la **Communauté de communes Terre de Picardie**

Conformément aux principes d'une concertation publique, la démarche était ouverte à toutes les personnes intéressées par le projet FertigHy, qu'elles résident ou non sur le territoire concerné. Ainsi, toute personne souhaitant s'informer ou contribuer à la réflexion autour du projet a pu participer librement, favorisant une diversité de points de vue et un dialogue inclusif.

² <https://www.concertation-projet-fertighy.fr>

³ <http://www.debatpublic.fr>

Les outils d'information et de mobilisation du public

L'annonce de la concertation

Le **lancement de la concertation préalable** a été annoncé 15 jours avant son ouverture :

- Sur le **site internet de la concertation** (<https://www.concertation-projet-fertighy.fr>) ;
- Dans la **presse locale** avec deux annonces légales publiées dans **Le Journal de Ham** et **Courrier Picard**
- Par **affichage réglementaire** dans les **49 mairies du périmètre** de la concertation (cf. ci-dessous).

L'ouverture de la concertation a également été relayée par plusieurs collectivités du territoire sur leurs supports de communication : site internet, réseaux sociaux, Panneau Pocket, etc. Un **kit de communication** avait été mis à disposition des communes du périmètre à cette fin.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable portant sur le projet Fertighy d'unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (80) et son raccordement électrique

La société Fertighy porte un projet d'unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (Somme). Ce projet prévoit la production annuelle de 500 000 tonnes d'engrais minéraux azotés CAN 27 à horizon 2030, à partir d'hydrogène renouvelable et bas-carbone produit sur site par électrolyse de l'eau.

Afin d'assurer l'alimentation électrique de l'usine, RTE porte, en parallèle, un projet de raccordement du futur site au réseau public de transport d'électricité, via une liaison souterraine à 225 000 volts d'environ 12 km jusqu'au poste électrique existant de Pertain (Hypercourt).

Le projet fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, organisée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette concertation se déroule du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025. Toutes les informations relatives à la concertation sont disponibles sur le site internet dédié : www.concertation-projet-fertighy.fr.

Le dossier de concertation – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public en version papier dans les mairies du périmètre de la concertation ainsi qu'en téléchargement sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-fertighy.fr.

Pendant la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions : lors des temps d'échange, sur le site internet et sur les registres papiers mis à disposition dans les mairies de Languevoisin-Quiquery, Breuil, Ham, Hombleux et Nesle.

Pour les questions sur le déroulement de la procédure de concertation, le public peut également s'adresser directement aux garants de la concertation, désignés par la CNDP : Messieurs Alexis Favre-Gilly et Jean Raymond Wattiez, à l'adresse suivante : Commission Nationale du Débat Public, 244 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, ou par e-mail à : alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr et jean-raymond.wattiez@garant-cndp.fr.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

POUR LE PROJET FERTIGHY D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

La société Fertighy porte un projet d'unité de production d'engrais bas-carbone à Languevoisin-Quiquery (Somme). Ce projet prévoit la production annuelle de 500 000 tonnes d'engrais minéraux azotés « CAN 27 » à horizon 2030, à partir d'hydrogène renouvelable et bas-carbone produit sur site par électrolyse de l'eau.

Afin d'assurer l'alimentation électrique de l'usine, RTE porte, en parallèle, un projet de raccordement du futur site au réseau public de transport d'électricité, via une liaison souterraine à 225 000 volts d'environ 12 km jusqu'au poste électrique existant de Pertain (Hypercourt).

Au regard du montant d'investissement, estimé à 1,3 milliard d'euros, Fertighy et RTE ont conjointement saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, sur a décidé d'organiser une **concertation préalable**.

La concertation préalable se déroulera sur une période de **9 semaines**, du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025, sur un **périmètre de 49 communes** :

Languevoisin-Quiquery, Athies, Bèthencourt-sur-Somme, Billancourt, Breuil, Brouchy, Buvverchy, Cizancourt, Croix-Moligneux, Curchy, Douilly, Ennemain, Epénancourt, Eppeville, Esmerly-Hallon, Falvy, Ham, Hombleux, Licourt, Maigny, Mesnil-Saint-Nicolas, Monchy-Lagache, Morchain, Moyencourt, Muille-Villette, Nesle, Offoy, Pargny, Pithon, Potte, Quivrières, Rethovilliers, Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit, Saint-Christ-Briost, Sancourt, Tertry, Ugny-l'Équipée, Villecourt, Vonnegies, Y, Balâtre, Biarre, Cressy-Quenecourt, Erches, Etalon, Herly, Marché-Allouarde et Hypercourt.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation : **une réunion publique d'ouverture, un webinaire, une réunion thématique, deux ateliers thématiques, trois rencontres de proximité et une réunion publique de synthèse**.

Le **dossier de concertation** – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation, dans les **sièges des trois communautés de communes** concernées (Est de la Somme, Grand Roy et Terre de Picardie), ainsi qu'en téléchargement sur le **site internet de la concertation** : www.concertation-projet-fertighy.fr.

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès à un **formulaire en ligne** permettant de déposer des questions et des avis en lien avec le projet. Le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions :

- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies de Languevoisin-Quiquery, Breuil, Ham, Hombleux et Nesle ;
- Lors de **chaque temps d'échange** mentionné ci-dessus.

La concertation préalable est accompagnée par Messieurs Alexis FAVRE-GILLY et Jean Raymond WATTIEZ, en qualité de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement aux garants par voie électronique à alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr et jean-raymond.wattiez@garant-cndp.fr ou par voie postale à l'adresse suivante (en mentionnant « Concertation Fertighy ») :

Commission Nationale du Débat Public
244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation, en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation et aux sièges des communautés de communes.

Figure 4 : Avis de concertation préalable (affichage en mairie)



Figure 5 : Page Facebook de la mairie d'Eppeville, 17 décembre 2024

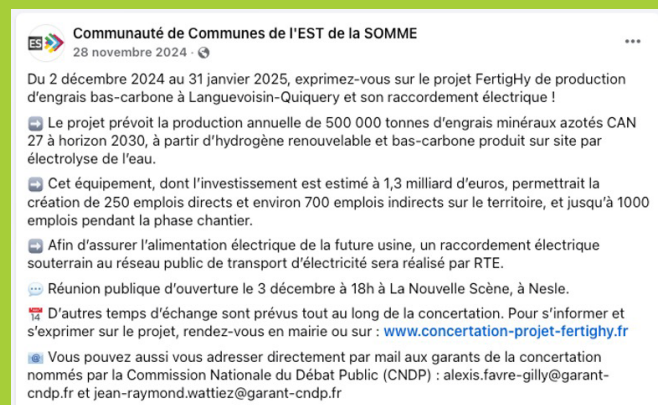


Figure 6 : Page Facebook de la Communauté de communes de l'Est de la Somme, 28 novembre 2024



Une information continue tout au long de la concertation

Au-delà de l'annonce de la concertation, **plusieurs outils d'information ont été déployés tout au long de la démarche** afin de faire connaître le projet et d'assurer la mobilisation du public.

Le dossier de concertation et sa synthèse

Un **dossier de concertation** de 62 pages a été mis à disposition du public : en téléchargement sur le site internet de la concertation, en version papier dans les mairies du périmètre et au siège des Communautés de commune, ainsi que lors de chaque temps d'échange.

Le dossier présentait l'ensemble des informations liées au projet et rappelait les modalités d'information et de participation dans le cadre de la concertation.

Une synthèse de 8 pages a également été mise à disposition du public dans les mêmes conditions.

300 exemplaires du dossier et 1 000 exemplaires de la synthèse ont été distribués.

Le site internet de la concertation

Le site internet dédié à la concertation préalable (www.concertation-projet-fertighy.fr) a été ouvert 15 jours avant son lancement. Il présentait **l'ensemble des informations et documents utiles** à la concertation, avec une rubrique participative permettant au public de déposer des avis et d'adresser des questions aux porteurs du projet.

Le site s'organisait en différentes rubriques

- **Accueil** : replaçant brièvement la concertation dans son contexte et accueillant les actualités au fil des temps forts de la concertation ;
- **Le projet** : présentant les objectifs et les caractéristiques du projet ainsi que les porteurs de projet (FertigHy et RTE) ;
- **La concertation** : présentant les objectifs de la concertation, son périmètre et le calendrier des temps d'échange ;
- **Les garants de la CNDP** : rappelant le rôle des garants et les valeurs de la CNDP ;
- **La documentation** : permettant d'accéder aux documents liés au projet et à la concertation ;
- **Je participe** : permettant de déposer un avis sur le projet ou d'adresser une question ;
- **Contributions** : permettant de consulter les questions et avis déposés, et de prendre connaissance des réponses des porteurs de projet.

Les statistiques de fréquentation font état de **plus de 1 200 visiteurs uniques** sur le site internet, et **107 questions et avis** ont été déposés en ligne.

Le site internet a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable, principalement par les comptes-rendus des temps d'échange, ainsi que par les réponses que les porteurs du projet ont apportées aux questions déposées en ligne. Il reste consultable à l'issue de la concertation préalable et sera actualisé par les porteurs du projet.



Figure 7 : Page d'accueil du site internet de la concertation, mis en ligne le 15 novembre 2024

L'exposition en mairie

Composée de 4 panneaux kakémonos présentant les grandes lignes du projet, les porteurs de projet ainsi que les principes de la concertation, l'exposition a été installée en mairie de Nesle et lors de chaque temps d'échange.



Figure 8 : Kakémonos d'information

Les dépliantés d'information :

Un dépliant d'information 4 pages a été distribué, la semaine précédant l'ouverture de la concertation, dans les boîtes aux lettres des habitants les plus proches du site, sur les communes de Languuevoisin-Quiquery, Biarre, Billancourt, Breuil, Cressy-Omencourt, Hombleux, Marché-Al-louarde, Moyencourt, Nesle et Rouy-le-Petit. Des exemplaires étaient également mis à disposition du public dans les mairies du périmètre et lors des temps d'échange.

Afin d'annoncer la tenue d'une réunion publique supplémentaire, - organisée le 15 janvier 2025 à la demande des communes de Languuevoisin-Quiquery et Breuil -, un second flyer a également été distribué par voie postale aux habitants des deux communes.

L'affichage

150 affiches A2 ont été imprimées et distribuées sur le territoire pour annoncer le lancement de la concertation et informer des différents temps d'échanges organisés.



Figure 9 : Affiche «magasin»

Une opération de relations presse

La concertation préalable a fait l'objet d'une **opération spécifique de relations presse** auprès des journalistes locaux et régionaux.

Une **conférence de presse** a ainsi été organisée en présence des garants de la CNDP la semaine précédant l'ouverture de la concertation, le 28 novembre 2024. Elle a été suivie par l'envoi régulier d'**invitations et de communiqués de presse** en amont des temps publics.

Au total, au moins **35 articles et reportages** ont été diffusés entre l'annonce de la concertation en novembre 2024 et la fin de la concertation, essentiellement dans la presse locale, dont un passage sur France 3 Picardie et un passage radio sur France Bleu Picardie.

Dans la Somme, concertation en vue pour le projet FertigHy de production d'engrais bas-carbone

Figure 10 : L'Usine Nouvelle, 2 décembre 2024

FertigHy : une concertation publique pour réinventer l'avenir des engrais

4 JANVIER 2025 — Par **Samy Abtroun**

Figure 11 : Oise Hebdo, 4 janvier 2025

Les avis sont partagés sur le projet FertigHy à Languevoisin-Quiquery

Le projet d'usine d'engrais bas-carbone, porté par le regroupement d'entreprise FertigHy, doit voir le jour en 2030 à Languevoisin-Quiquery, près de Nesle. Certains posent une réserve sur le projet, quand d'autres accueillent à bras ouverts le projet à 1,3 milliard d'euros.

Figure 12 : Courrier Picard, 1e février 2025



Les outils de participation du public

Afin de permettre la participation et l'expression du plus grand nombre, **une pluralité d'outils de participation a été proposée**, avec des temps d'échange en présentiel, dont certains filmés et retransmis en direct sur le site de la concertation, un événement en ligne au format webinaire, et des moyens de participation physiques et numériques :

- **Le site Internet de la concertation**
www.concertation-projet-fertighy.fr

Mis en ligne le 11 novembre 2024, le site Internet de la concertation a proposé un formulaire de participation pendant toute la durée de la concertation préalable.

- **Les registres papier**

Pour recueillir questions et avis sur le projet, des registres imprimés sur papier ont également été mis à la disposition du public dans les mairies de Languevoisin-Quiquery, Breuil, Ham, Hombleux et Nesle.

- **Auprès des garants de la CNDP**

Le public a pu adresser ses questions et ses avis aux garants de la CNDP, dont les coordonnées étaient indiquées sur l'ensemble des supports de la concertation.

- **Les temps d'échange**

Les dix temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation préalable ont offert autant d'occasions au public de s'informer sur le projet, de poser des questions aux porteurs de projet ou aux garants de la CNDP, tout en exprimant leurs avis sur les différents aspects du projet (cf. *détails ci-contre*).

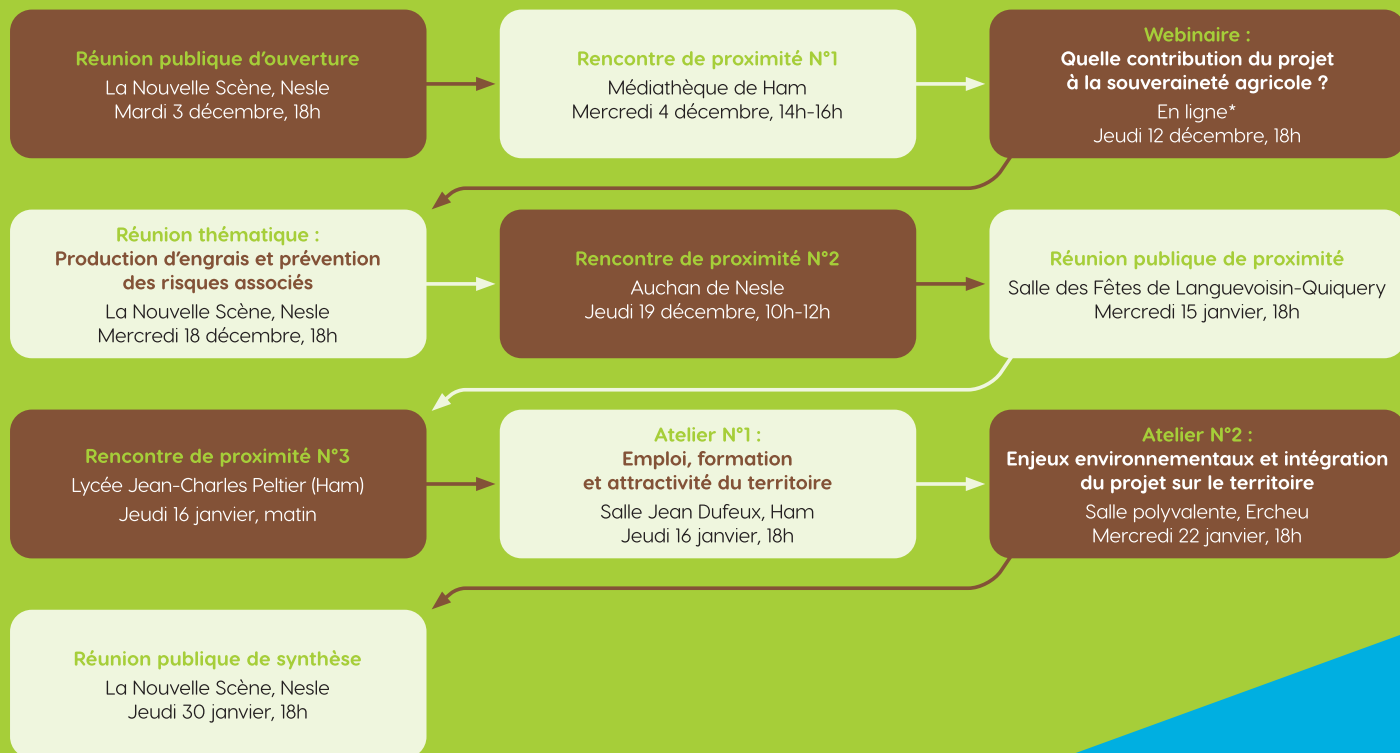


Les temps d'échange

Neuf temps d'échange avaient été proposés au public à l'ouverture de la concertation préalable. A la demande des élus des communes de Languevoisin-Quiquery et Breuil, un dixième

temps d'échange a été ajouté au dispositif, sous la forme d'une réunion publique de proximité qui s'est tenue sur la commune de Languevoisin-Quiquery :

Les comptes-rendus des différents temps d'échange sont disponibles sur le site internet de la concertation.



● Réunion publique d'ouverture

La réunion publique d'ouverture s'est tenue le 3 décembre 2024, en présentiel à la Nouvelle Scène de Nesle, et en visioconférence depuis le site de la concertation. Elle avait pour objectif de présenter aux participants les modalités de la concertation et les caractéristiques du projet FertigHy, avant un temps d'échange avec le public.

Une soixantaine de participants a assisté à cette réunion.



Réunion publique d'ouverture à Nesle, le 3 décembre 2024.

● Webinaire : « Quelle contribution du projet à la souveraineté agricole ? »

Diffusé en direct depuis le site internet de la concertation, cet évènement en ligne a permis d'ouvrir le débat sur l'opportunité du projet FertigHy, en interrogeant la place du projet et des engrais de synthèse au regard des enjeux de souveraineté agricole.

Ce webinaire a été organisé sous la forme d'une table-ronde, avec les intervenants suivants :

- Laurent DEGENNE, Président de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France
- Julie GARET, Cheffe de l'unité grains et sucre, FranceAgriMer
- Christian HUYGHE, Directeur scientifique agriculture, INRAE
- Axel DE BIENASSIS, Directeur du développement, FertigHy

Dans une seconde partie, le webinaire a permis aux intervenants de répondre aux questions du public, posées à l'oral ou par écrit.

● Réunion thématique : Production d'engrais et prévention des risques associés

Cette réunion s'est tenue le 18 décembre à la Nouvelle Scène de Nesle en présence de plusieurs intervenants, qui sont venus apporter leur expertise sur les trois thématiques suivantes : l'instruction et le suivi d'un site Seveso par les services de l'État, la gestion des risques liés aux ammonitrates et la gestion des risques sur le projet FertigHy.

Cette réunion a réuni **une cinquantaine de participants**.

● Réunion publique de proximité

Organisée à la demande des élus locaux au démarrage de la concertation, cette réunion s'est tenue le 15 janvier à la salle des fêtes de Languevoisin-Quiquery. Elle a permis de présenter le projet aux habitants des communes les plus proches et d'échanger avec le public sur l'intégration du projet sur le territoire.

Cette réunion a réuni **58 participants**.

● Atelier thématique : Emploi, formation et attractivité du territoire

Cet atelier a été organisé à la salle Jean Dufaux, à Ham, le 16 janvier, en présence de représentants de France Travail, du président de la mission REV 3⁴ Frédéric MOTTE et de **6 participants**.

Malgré la faible mobilisation autour de cet atelier, il aura permis d'échanger sur les enjeux liés au recrutement des futurs salariés de l'usine et d'identifier un certain nombre d'actions à mettre en place pour lever les freins à l'emploi sur le territoire.

● Atelier thématique : Enjeux environnementaux et intégration du projet sur le territoire

Initialement prévu le 8 janvier mais reporté au 22 en raison des conditions météorologiques, ce second atelier était consacré aux trois thématiques suivantes : enjeux liés à la consommation en eau, enjeux pour les riverains et impacts du raccordement électrique.

Cet atelier a également été l'occasion pour un représentant de la Direction départementale des Territoires et de la Mer, de venir expliquer aux participants le rôle de la DDTM en tant que police de l'eau.

4 Portée par la Région des Hauts-de-France et la CCI Hauts-de-France, la démarche Rev3 vise à accompagner la transition industrielle du territoire vers de nouveaux modèles économiques.

The screenshot shows a Zoom webinar interface. At the top left, a green banner reads 'PROJET FertigHy' and 'D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (BQ) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE'. Below this, the title 'Les intervenants' is displayed in blue. Four circular portraits of the participants are shown in a row, each with their name and title below: Laurent DEGENNE (Président de la chambre d'agriculture des Hauts-de-France), Julie GARET (Cheffe de l'unité grains et sucre, FranceAgriMer), Christian HUYGHE (Directeur scientifique agriculture, INRAE), and Axel DE BIENASSIS (Directeur du développement, FertigHy). In the top right corner, a small video inset shows Mathieu DAVID. At the bottom, a black bar contains the text: 'Voilà, je m'arrête là. Pour le programme de la concertation, je vous propose maintenant d'ouvrir le débat avec nos quatre intervenants.'

Figure 13 : Webinaire Zoom, le 12 décembre 2024

Chacune de ces thématiques a fait l'objet d'une présentation par les porteurs du projet, avant un temps d'échange avec les participants.

Cette réunion a réuni environ **25 participants**.



Figure 14 : Atelier enjeux environnementaux, le 22 janvier 2025

● Rencontres de proximité :

Trois rencontres de proximité ont été organisées :

- Le 4 décembre à la médiathèque de Ham ;
- Le 19 décembre au supermarché Auchan de Nesle ;
- Le 16 janvier 2025 au lycée Jean-Charles Peltier de Ham.

Ces temps ont été l'occasion d'échanges privilégiés et plus informels entre le public et les porteurs du projet. Ils ont également permis de distribuer la documentation de la concertation, d'inviter les riverains à participer aux autres temps d'échange et de recueillir leurs avis ou questions.

Si la rencontre à la médiathèque de Ham a peu mobilisé, celle au supermarché de Nesle a permis d'échanger avec une **soixantaine de participants**.

La rencontre de proximité organisée au lycée professionnel Jean-Charles Peltier de Ham a permis d'échanger plus spécifiquement avec les élèves et le monde académique.



Figure 15 : Rencontre de proximité au Lycée Jean Charles Peltier, 16 janvier 2025

● Réunion publique de synthèse :

La réunion publique de synthèse s'est tenue le 30 janvier 2025, en présentiel à la Nouvelle Scène de Nesle, en présence de la Sous-Préfète de Péronne, et en visioconférence depuis le site de la concertation. Elle a permis aux porteurs du projet et aux garants de faire une première restitution de la concertation, en présentant les principales thématiques soulevées et les réponses apportées sur chacune d'entre elle.

La réunion s'est achevée par un dernier temps d'échange avec le public, qui a pu de nouveau adresser des questions aux porteurs de projet.



Figure 16 : Réunion publique de synthèse, le 30 janvier 2025

Plus de 70 participants ont assisté à cette réunion.

La concertation en chiffres

Plus **320** participants

aux temps d'échange

1 276 visiteurs uniques

sur le site Internet

5 000 dépliants d'information

distribués

107 contributions

reçues sur le site Internet, dont **96** questions

10 temps d'échanges

organisés pendant la concertation

Plus de **35**
articles presse et reportage

tout au long de la concertation

Note d'ambiance

Dans l'ensemble, le dispositif mis en place pour la concertation préalable autour du projet FertigHy semble avoir permis d'informer les habitants du territoire sur la tenue de cette démarche et sur les principales caractéristiques du projet.

Quelles qu'aient pu être les positions de chacun, le nombre et la diversité des temps d'échange aura favorisé l'expression de points de vue divers. En offrant un cadre propice au débat, la concertation a permis aux participants de s'exprimer de manière franche et régulière. Les réunions se sont déroulées dans un climat d'écoute qui a favorisé le dialogue et les échanges entre les porteurs de projet et le public.

FertigHy et RTE se félicitent que l'ensemble des thématiques liées au projet ait pu être abordé, qu'il s'agisse du fonctionnement de l'usine, des enjeux environnementaux ou des questions de sécurité industrielle, des retombées économiques ou encore du débat plus général sur la place des engrais dans l'agriculture de demain.

La démarche aura permis d'ouvrir le dialogue avec le territoire et d'identifier les principales préoccupations des participants, qu'il s'agisse des élus locaux, des agriculteurs, des riverains ou des associations. Si les porteurs de projet ont apporté les réponses les plus complètes disponibles au stade d'avancement du projet, le dialogue avec le territoire a vocation à se poursuivre et de nouveaux éléments de réponses pourront être apportés au fur et à mesure de l'avancée des études.



CHAPITRE 3

LES PRINCIPALES
THÉMATIQUES
ABORDÉES LORS DE
LA CONCERTATION
ET LES RÉPONSES
APPORTÉES

Des remarques sur le dispositif de concertation et l'intérêt de la démarche

Si l'organisation d'une concertation préalable a été saluée par certains participants, d'autres ont en revanche exprimé des réserves sur l'intérêt de la démarche, s'interrogeant par exemple sur les réponses apportées ou sur la prise en compte de l'avis des habitants.

- « Je voulais savoir si l'implantation de l'usine FertigHy était déjà déclarée projet d'intérêt national majeur. Dans ce cas, à quoi sert une concertation obligatoire ? »
- « On écoute des choses très intéressantes et c'est passionnant. »
- « Je pense qu'aujourd'hui, ces périodes de négociations, de dialogues sont vraiment importantes, permettent à chacun de s'exprimer, de lever les questions, les interrogations en ayant des réponses. »
- « Depuis tout à l'heure, on a finalement très peu de réponses, que ce soit sur l'eau, que ce soit sur les impacts, etc. »
- « Quels vont être les recours possibles ? Et jusqu'à quand il y a des recours ? Et pour qui, par exemple, les citoyens, les communes, etc., face à ce projet ? »
- « Quelle importance aura l'avis des habitants des communes impactées concernant la décision finale ? »

En particulier, les premières semaines de la concertation ont fait émerger plusieurs remarques relatives aux modalités d'information et de participation qui étaient proposées au public. Certains élus ont par exemple demandé l'organisation d'une réunion supplémentaire à l'attention des riverains, quand d'autres ont remis en cause la distribution des supports aux habitants (dépliant d'information, registre en mairie...).

- « Tous nos administrés méritent, et je suis sûre que vous en conviendrez, d'être mis au courant de votre projet »
- « Est-il prévu une rencontre avec les habitants des deux communes les plus implantées par le projet FertigHy, à savoir les communes de Languevoisin et de Breuil ? »
- « On n'a pas reçu les documents en mairie de Breuil non plus. »

La concertation préalable est une démarche réglementaire, encadrée par le Code de l'environnement, qui intervient avant l'enquête publique sans s'y substituer. Il s'agit d'une démarche d'information, de dialogue et d'échanges entre les maîtres d'ouvrage et le public, qui intervient en phase amont d'un projet afin de débattre de ses caractéristiques, de ses impacts, des scénarios alternatifs ainsi que de son opportunité.

L'objectif d'une concertation préalable est de permettre au public de s'informer sur un projet, d'exprimer un avis argumenté afin d'éclairer la décision des maîtres d'ouvrage sur la poursuite ou non du projet et, le cas échéant, sur les conditions de sa réalisation.

Dans le cadre de ce projet, FertigHy et RTE ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au regard du montant d'investissement prévisionnel. La CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, en a défini les modalités et a désigné deux garants chargés de veiller au bon déroulé de la démarche et au respect du droit à l'information et à la participation du public.

Pour les maîtres d'ouvrage, cette démarche aura permis d'ouvrir le débat autour du projet, d'identifier un certain nombre d'enjeux et d'entendre les questions et préoccupations exprimées par les habitants, les élus et les acteurs du territoire. Ces avis seront pris en compte autant que possible dans les prochaines étapes du projet afin d'améliorer celui-ci.

L'échange avec le public aura vocation à se poursuivre pendant la concertation continue puis lors de l'enquête publique, une fois les études finalisées et le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé.

Concernant plus spécifiquement le dispositif de concertation, il a été conçu avec les garants en tenant compte des spécificités du territoire afin, d'une part, de permettre au plus grand nombre de s'exprimer et de participer, et d'autre part d'aborder l'ensemble des enjeux soulevés par un tel projet.

À la demande de certains participants au lancement de la concertation, une réunion supplémentaire a été ajoutée au programme initial par les maîtres d'ouvrage et les garants de la CNDP. Cette réunion a permis d'aborder plus en détails les enjeux de l'intégration du projet dans son environnement proche.

Enfin, les maîtres d'ouvrage ont veillé à « faire connaître » cette démarche de concertation auprès du public. Une conférence de presse a été organisée au lancement de la concertation à l'attention de la presse locale, et la majorité des temps d'échange a ensuite été annoncée dans la presse. En parallèle, de nombreux outils d'information ont été mis à disposition du public (affichage public, débats-mobiles, distribution de dépliant d'information aux riverains, etc.). Après vérification, il s'est avéré que la distribution des supports avait bien été assurée, qu'il s'agisse des supports disponibles en mairie ou du boîtier chez les riverains.

De nombreuses questions sur le choix du site

Le choix du site de Languevoisin-Quiquery a suscité de nombreuses questions, à l'attention des porteurs du projet ainsi qu'à celle des élus de la CCES. La pertinence du site retenu a notamment été interrogée au regard de l'existence de la plateforme de Nesle située quelques kilomètres au nord, qui accueille déjà des activités industrielles.

Plus largement, c'est la création d'une future plateforme agri-logistique au bord de l'actuel Canal du Nord et l'acquisition des terrains par la coopérative Noriap qui ont été mises en débat.

- ➔ « Je n'ai pas très bien compris pourquoi on a choisi Languevoisin plutôt que Nesle. »
- ➔ « Pourquoi en faire une deuxième à Languevoisin alors que nous en avons déjà une tout près ? »
- ➔ « Pourquoi ne pas avoir installé la production d'hydrogène à côté du transformateur ou de la station où vous allez prendre l'électricité ? »
- ➔ « C'est totalement justifié d'étudier la possibilité de déplacer le projet sur la zone de Nesle plutôt que de la placer sur Languevoisin. »
- ➔ « Y a-t-il incompatibilité entre votre projet et la plateforme de Nesle ? »
- ➔ « Je voudrais savoir à qui appartient le terrain ? »



En parallèle, plusieurs participants ont regretté le choix de terres agricoles pour l'implantation de la future installation, dans un contexte plus global de consommation des terres agricoles dans la région des Hauts-de-France.

- ➔ « Pourquoi une telle installation sur des terres agricoles alors que des friches industrielles peuvent être utilisées proche du canal ? »
- ➔ « Pourquoi cette implantation se fait sur les terres fertiles (les médias parlent du grenier de la France) ? »
- ➔ « Au sujet de l'emplacement, pourquoi ne pas s'installer ailleurs que sur des terres cultivables ? »
- ➔ « Une surface de 20 hectares de terres agricoles à Languevoisin-Quiquery permet potentiellement de nourrir 70 personnes qui suivent un régime alimentaire classique »

Les temps d'échange ont permis à FertigHy d'expliquer plus en détails comment le site de Languevoisin-Quiquery avait été retenu pour accueillir ce projet. A l'origine, une dizaine de sites sur le territoire français ont été présentés par les différentes agences régionales de développement économique, à la demande de l'agence nationale Business France. Le site de Languevoisin-Quiquery a été proposé par l'agence régionale de développement Nord France Invest, à partir des critères de FertigHy.

Plusieurs atouts du site ont justifié ce choix, au premier rang desquels la situation géographique, au cœur de la région à la fois agricole et industrielle des Hauts-de-France, la proximité immédiate du Canal du Nord et du futur Canal Seine-Nord Europe, ou encore la possibilité de raccordement au réseau électrique de RTE dans un délai acceptable.

Pour répondre à ceux qui demandaient pourquoi le port de Nesle n'avait pas été retenu, FertigHy a expliqué que ce choix n'était pas compatible avec le calendrier du projet. En effet, tandis que les équipes FertigHy visent une mise en service de l'usine en 2030, les terrains du port de Nesle ne seront pas commercialisés avant juin 2029 au plus tôt, et seront ensuite occupés par les zones de chantier liées au futur Canal. Par ailleurs, le futur port de Nesle reste soumis aux incertitudes liées

aux travaux du Canal Seine-Nord Europe, tandis que le site de Languevoisin bénéficie d'ores et déjà du Canal du Nord pour recourir au fret fluvial.

Enfin, concernant la consommation de terres agricoles, FertigHy a reconnu que peu de friches industrielles leur avaient été proposées, et que celles-ci s'étaient avérées incompatibles avec leur cahier des charges. Si FertigHy est conscient de l'impact de son projet en termes de consommation foncière, il faut cependant rappeler que le projet de Languevoisin-Quiquery représente une surface limitée de 20 hectares, à mettre en perspective avec les 460 000 hectares de terres agricoles du département de la Somme.

Des demandes de précisions sur les caractéristiques de la future usine, sur l'engrais produit et sur ses débouchés

La présentation des futures installations et du procédé industriel de production d'engrais a suscité plusieurs demandes de précision sur **les caractéristiques de la future usine**, qui ont pu être apportées au fur et à mesure de la concertation.

- ➔ « J'aurais voulu savoir s'il existait en France, en Europe, dans le monde, une usine similaire ? Et où ? »
- ➔ « Quelle sera la hauteur et la largeur ? Est-ce que vous avez des vues à nous faire voir pour vraiment qu'on se rende compte ? »
- ➔ « Quelle sera la dimension de la cuve d'ammoniac ? »
- ➔ « Quelle est la provenance de l'acide nitrique ? »
- ➔ « Quelle sera votre choix et arguments concernant l'électrolyseur ? »
- ➔ « Vous n'avez pas parlé de ce que vous allez faire des déchets. J'aimerais savoir ce que vous allez en faire et les mettre où. »

Un point qui a particulièrement retenu l'attention des participants est **l'approvisionnement en dolomie**, ce sujet faisant l'objet de nombreuses questions, à la fois lors des temps d'échange et dans les contributions en ligne.

- « D'où vient la dolomie ? Combien de kilomètres parcourus ? Quels dégâts sur les paysages à l'endroit où elle est extraite ? »
- « Quels sont les moyens de transport de la dolomite du départ jusqu'à l'arrivée sur site ? »
- « Allez-vous privilégier le transport de la dolomite par voie fluviale en sachant que cela coûte plus cher ? »

Au-delà de l'usine en tant que telle, c'est également **la spécificité de l'engrais produit**, le CAN 27, qui a intéressé les participants.

- « Sous quelle forme ça se présentera ? Sous forme liquide ? »
- « Ça ne va plus être de l'engrais de synthèse ? »
- « Est-ce que les engrais seront véritablement décarbonés ? Les 90% de CO₂ économisés grâce au dihydrogène « vert », c'est juste pour la fabrication, pas pour toute la chaîne : notamment les émissions dues à l'utilisation des engrais. »
- « Les engrais azotés de synthèse que l'usine doit produire sont les mêmes que ceux utilisés actuellement. »

Enfin, la concertation a également permis d'ouvrir la discussion sur **les débouchés de la future usine**, et plus largement sur le marché des engrais :

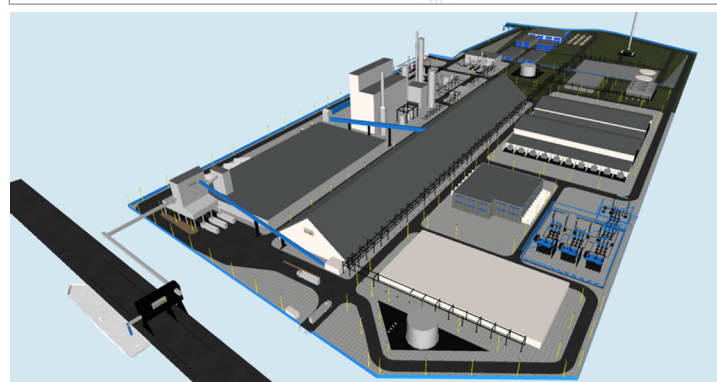
- « Est-ce que les 500 000 tonnes prévues vont couvrir les besoins en Hauts-de-France ou plus large ? »
- « Les engrais, ils vont être destinés à qui ? »
- « Il n'y a pas eu d'études de marché ? »
- « Est-ce que les agriculteurs locaux vont vraiment avoir accès à cet engrais ou seulement les plus riches d'entre eux ? »
- « Est-ce que les engrais décarbonés seront plus chers que les engrais traditionnels ? »
- « Est-ce que ce produit, le CAN 27, est un véritable plus sur le marché ? Est-ce qu'il va être moins cher que ses concurrents ? »

En complément de ce qui avait été présenté dans les supports de la concertation, les temps d'échange ont permis de détailler l'organisation du process industriel au sein de la future usine (cf. *carte ci-dessous*), avec l'emplacement de chaque unité de production.

Des visuels 3D de la future installation ont été présentés lors de la concertation (ci-dessous), afin de

La disposition des bâtiments a pu évoluer depuis la fin de la concertation, mais la perception d'ensemble reste valable sur la base des éléments présentés.

Dans les rares cas d'anomalie ou d'urgence opérationnelle, par mesure de précaution, des produits tels que l'ammoniac ou l'acide nitrique peuvent être dirigés vers la torche. Cependant, même dans ces cas, la combustion produirait essentiellement de l'azote, de l'eau et des composés azotés (principalement des NOx). Cette procédure est hautement contrôlée, limitée et conçue pour minimiser tout impact. La torche est conçue avec une hauteur suffisante pour garantir que les produits de combustion sont dispersés de manière sûre et efficace dans l'atmosphère, réduisant ainsi davantage les risques potentiels. Cet équipement a pour objectif de garantir la sécurité et la protection de l'environnement sur et autour du site.



> Sur l'approvisionnement en dolomie :

FertigHy porte l'objectif d'atteindre 100% de l'approvisionnement en dolomie par voie fluviale, via le canal du Nord et le futur Canal Seine-Nord Europe. Au regard des besoins estimés du projet en dolomie (150 000 tonnes/an), cela représenterait 1 barge tous les 9 jours sur le Canal Seine-Nord Europe.

La dolomie proviendra de carrières situées dans le nord de la France ou en Belgique, et dont les opérateurs disposent d'un accès direct aux voies navigables, de sorte que celle-ci pourra être acheminée par barge depuis le lieu d'extraction jusqu'à l'usine.

FertigHy est en train de négocier des accords d'approvisionnement en dolomie. Les pratiques de développement durable et le respect des normes environnementales sont des critères essentiels dans la sélection du ou des fournisseurs.

Il est à noter que toutes les carrières avec lesquelles FertigHy est en contact sont des carrières existantes, bénéficiant de réserves abondantes et de permis d'exploitation à long terme. Cela signifie que l'approvisionnement en dolomie de l'usine de FertigHy ne nécessitera pas l'ouverture de nouvelles carrières.

> Sur l'engrais CAN 27 :

Le CAN 27 (Calcium nitrate d'ammonium) est un engrais minéral azoté, qui contient 27% d'azote. Il se présente sous forme de granulés et peut être transporté en vrac par transport fluvial ou en big-bag (sac de 600-700 kg) par camion.

Il est aujourd'hui largement utilisé par les agriculteurs en raison de ses propriétés : contrairement à d'autres engrais comme l'AN 33,5 ou l'Urée, il permet un dosage d'azote plus progressif, assurant une absorption optimale par la plante et minimisant le lessivage du sol.

D'un point de vue réglementaire, le CAN 27 est classé dans la catégorie des ammonitrates simples à moyen dosage. L'apport de dolomie dans sa formulation lui confère notamment une meilleure stabilité par rapport à d'autres types d'engrais ayant une plus forte concentration en azote, et donc un risque de détonation fortement réduit. A ce titre, le CAN 27 n'est pas classé comme un produit dangereux au titre de la réglementation Seveso au niveau européen, ainsi que dans le règlement sur le transport de marchandises.

> Sur les débouchés :

La production de l'usine FertigHy de Languevoisin-Quiquery (500 000 tonnes/an d'engrais CAN 27,

soit 135 000 tonnes/an d'azote) représenterait environ 45% de la consommation d'azote dans les Hauts-de-France, et 7% de la consommation française.

FertigHy souhaite s'adresser en priorité aux agriculteurs des Hauts-de-France, mais prévoit également d'exporter une partie de la production vers d'autres marchés européens, par voie fluviale. A ce stade, il est prévu de flécher environ 50% de la production vers un approvisionnement régional, et 50% d'expédition par voie fluviale vers d'autres marchés.

En termes de débouchés, l'utilisation d'engrais bas-carbone répond à une attente de la filière agro-alimentaire qui a pour objectif de réduire l'empreinte carbone de ses matières premières. Certaines entreprises sont disposées à payer une prime pour se fournir en produits agricoles bas-carbone, comme ceux qui seront issus de cultures où les engrais bas-carbone auront été employés.

FertigHy travaille ainsi avec ces entreprises et les acteurs de la distribution (centrales d'achats et coopératives) pour permettre l'accès de tous les agriculteurs intéressés à ces engrais, tout en assurant la traçabilité de leurs productions bas-carbone jusqu'aux entreprises du secteur agroalimentaire. La stratégie de « vente directe » aux agriculteurs n'a pas encore été définie mais pourrait être développée dans une phase plus avancée du projet.

En termes de prix, FertigHy a précisé lors de la concertation que les engrais bas-carbone étaient aujourd'hui plus chers à produire que les engrais traditionnels. Cependant, le prix des engrais traditionnels est directement lié à la situation géopolitique et à la volatilité des prix du gaz, avec des « pics » pouvant être importants, comme en 2022 avec le conflit russo-ukrainien. Par ailleurs les engrais traditionnels importés seront progressivement soumis à des taxes supplémentaires et subissent des coûts de transports qui renchérisent leur coût final.

Si le prix de l'engrais produit par FertigHy reste aujourd'hui à déterminer avec précision en fonction notamment des aides publiques, des coûts de construction et d'accès à l'énergie, l'objectif est de proposer un produit dont le prix sera connu et stable sur le long terme, sans fluctuations conjoncturelles.

Enfin, il a été précisé que les engrais bas-carbone pourrait bénéficier de labels existants dans le secteur agricole (label bas-carbone, HVE[1]) ou faire l'objet de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) donnant droit à des compensations de la PAC.

Quelques questions sur le raccordement électrique

La concertation préalable portait non seulement sur le projet FertigHy de production d'engrais bas-carbone, mais également sur le projet de raccordement électrique, porté par RTE, pour assurer l'alimentation des futures installations.

Si cette thématique n'a pas été abordée à chaque temps d'échange, la présence des équipes RTE à deux réunions publiques ainsi qu'à l'atelier thématique sur les enjeux environnementaux aura permis de répondre aux quelques questions posées par le public sur le sujet, qu'il s'agisse du choix du tracé et du poste électrique de Pertain (Hypercourt) ou des potentiels impacts de la ligne souterraine.

- ➔ « Quel sera le tracé du futur raccordement électrique ? »
- ➔ « Que se passe-t-il en cas de coupures électriques ? »
- ➔ « Concernant l'alimentation électrique de l'usine : pourquoi une seule ligne et pas deux ? »
- ➔ « Quels seraient les impacts du raccordement électrique sur les terres et les agriculteurs ? »
- ➔ « Est-ce qu'à un moment donné ce ne serait pas plus prudent de prévoir aussi une autre alimentation en termes d'énergie ? »
- ➔ « Entre Beaulieu et Frétoy-le-Château il y a une sortie électrique qui s'appelle l'Athéna (...) est-ce que ce poste électrique est assez puissant ? »

> Sur le tracé et l'impact du raccordement électrique :

Le tracé exact du raccordement électrique souterrain de 225 kV n'est pas encore arrêté, mais il s'inscrira dans une aire d'étude définie et fera l'objet d'une concertation spécifique (la concertation dite « Fontaine »). La liaison sera enterrée sur l'ensemble du tracé (environ 12 km), ce qui permettra de limiter les impacts visuels et environnementaux.

En réponse aux inquiétudes exprimées par les agriculteurs, RTE a précisé que l'emprise temporaire de 10 mètres serait remise en état après intervention, avec un tri et une séparation des terres pour garantir la préservation de leur qualité.

> Sur la sécurité et les impacts des champs électromagnétiques :

Par ailleurs, les habitants ont interrogé RTE sur les risques des champs électromagnétiques liés au passage du câble souterrain. RTE a répondu que, grâce au blindage des câbles, le champ électrique serait totalement supprimé et que le champ magnétique resterait très inférieur au seuil réglementaire de 100 micro-Tesla. Cette valeur garantit l'absence d'impact sur la santé humaine et l'environnement, et un suivi régulier sera mis en place pour assurer le respect des normes.

> Sur la continuité de l'alimentation électrique et la gestion des incidents :

Sur ce point, RTE a expliqué que le raccordement serait équipé de protections automatiques, qui couperaient immédiatement l'alimentation, que ce soit lors d'une maintenance programmée ou d'un incident imprévu.

Un protocole d'intervention est en cours d'élaboration entre RTE et FertigHy pour assurer une continuité optimale de l'approvisionnement.

> Sur la traversée des cours d'eau et le respect des milieux naturels :

La liaison électrique, si le tracé n'est pas encore déterminé avec précision, nécessiterait un passage sous les cours d'eau, notamment l'Ingon et le futur canal Seine-Nord Europe.

RTE a assuré que pour le franchissement d'obstacles techniques ou environnementaux, une solution de passage en sous-œuvre (forage dirigé, fonçage) serait mise en œuvre pour faire passer les câbles sous ces obstacles, évitant ainsi toute modification du lit des rivières et limitant les impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques.

Une inquiétude forte sur la consommation en eau de la future usine et le risque de concurrence avec les besoins agricoles

Parmi l'ensemble des enjeux liés au projet, la consommation d'eau de la future usine est certainement celui qui aura fait le plus réagir, avec de nombreuses remarques, interrogations, voire inquiétudes exprimées par les participants, qu'il s'agisse des associations, des habitants, des agriculteurs ou des élus locaux.

- « Quelle est la consommation d'eau sur l'année prévue ? Où pensez-vous la pomper ? »
- « On a entendu dire (...) que potentiellement, vous pourriez récupérer les eaux de la station d'eau de SYRAL. Qu'est-ce qu'il en est ? »
- « Les nappes d'eau sont fragiles, se vident au printemps et en été, en cas de sécheresse, quelle sera votre quantité nécessaire pour faire tourner vos Process ? »
- « Vous dites que vous allez la prendre dans la nappe. Et où vous pensez creuser dans la nappe ? Parce que je suis irrigant autour, là vous commencez à nous inquiéter quand même. »
- « Est-ce que les agriculteurs auront encore, à la distance qu'ils ont forée, l'eau nécessaire pour irriguer leur culture ? »
- « Est-ce qu'il y aura une étude d'impact par rapport aux puits d'irrigation qui se trouvent autour ? »
- « Le sujet de l'eau est vraiment très, très important. Tout ce qu'on va pouvoir réemployer sur le territoire sans prélever dans la nappe, il va falloir qu'on le fasse. »

> Sur les besoins spécifiques en eau de FertigHy et la ressource en eau disponible :

À l'origine, le projet FertigHy prévoyait une consommation en eau estimée à 11 000 m³ par jour, principalement pour l'alimentation de l'électrolyseur et le refroidissement des processus industriels. Conscient de l'impact de cette consommation, FertigHy a réalisé un important travail afin de mettre en œuvre des solutions visant à optimiser et réduire son prélèvement en eau, qu'il s'agisse de l'optimisation du processus industriel, du réemploi des eaux de rejet de l'usine ou du réemploi des eaux de rejets d'autres industriels de la plateforme de Nesle. Lors de la concertation, FertigHy a ainsi annoncé un objectif de réduction de 30% de sa consommation en eau, qui serait ainsi ramenée à environ 7 400 m³/jour.

À ce jour, il est possible d'affirmer que cet objectif sera dépassé puisque les travaux menés par FertigHy permettraient de réduire ses besoins à 6 600 m³/jour dans les conditions les plus défavorables, soit une réduction de plus de 40%⁵.

Les besoins en eau seraient couverts par un prélèvement dans la nappe phréatique de la Craie. Un bureau d'études a été mandaté pour analyser l'impact environnemental des prélèvements et assurer une gestion responsable des ressources en eau. Le bureau d'études a réalisé des essais de pompage et une modélisation pour analyser le comportement de cette nappe et évaluer sa capacité à supporter les prélèvements industriels sans altérer son équilibre naturel ni les autres usages, en particulier agricoles, y compris en période de sécheresse. Certains travaux sont toujours en cours ou prévus afin d'obtenir les résultats les plus fiables sur ce sujet.

> Sur les risques de conflits d'usage entre les exploitants agricoles et FertigHy :

En réponse aux interrogations des participants sur les conflits d'usage autour de la ressource en eau, la Direction territoriale des territoires et de la mer (DDTM) a rappelé qu'en cas de sécheresse, des limitations de prélèvement – via des coefficients de réfaction – pourraient s'appliquer à tous les acteurs, y compris les industriels. En tant que « police de l'eau », la DDTM a expliqué que l'autorisation d'exploiter serait encadrée par des mesures strictes pour préserver l'équilibre entre les différents usages.

⁵ Cf. chapitre 4, Poursuivre le travail initié pour réduire les besoins en eau de la future usine.

De nombreuses interrogations sur l'impact du projet sur le cadre de vie

La concertation préalable a mis en lumière certaines inquiétudes quant aux potentielles nuisances du projet et à son impact sur le cadre de vie des habitants du territoire. Certains riverains et élus locaux se sont notamment inquiétés du bruit et des odeurs qui pourraient être engendrés par l'usine, en demandant quelles mesures étaient envisagées pour supprimer ces nuisances.

- « Parfois, les habitants de Nesle, Mesnil ou les alentours subissent des mauvaises odeurs. Donc, ces nuisances-là existent et vous ne pouvez pas dire le contraire. »
- « Est-ce que des nuisances olfactives sont à prévoir lors des arrêts et dégazages ? »
- « Quel sera l'impact du bruit en fonctionnement normal ? Quel sera l'impact du bruit lors du chargement ou déchargement des péniches ? »
- « Quelles sont les mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation de l'usine ? »

D'autres ont également souligné le potentiel impact du projet sur la valeur immobilière locale, même si ce point n'a pas fait l'unanimité parmi les participants.

- « La valeur de ma maison va mécaniquement descendre du fait du classement en Seveso haut. »
- « Est-ce que l'impact sur le prix de l'immobilier pour les habitants alentours sera aussi évalué et porté à la connaissance des personnes concernées ? »

→ « La ville de Nesle est aujourd'hui concernée par un site Seveso seuil haut. Depuis (...), les prix des maisons ont augmenté plus vite à Nesle qu'à Ham ou Roye, par exemple. »

À signaler, lors des débats, la prégnance des enjeux liés à l'intégration paysagère du projet, qui ont été particulièrement discutés lors des réunions, notamment avec les habitants des communes les plus proches.

- « Comment voyez-vous l'intégration de l'usine dans l'environnement de Languevoisin-Quiquery ? De quel budget disposez-vous pour rendre cette usine «aveugle» aux habitants ? »
- « Est-ce que dans cette somme, il est intégré la dépense pour l'intégration de l'usine dans l'environnement, pour la rendre invisible ? »

> Sur les nuisances sonores :

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale unique qui sera déposée par FertigHy, une étude acoustique est prévue, qui sera réalisée dans le courant de l'année 2025.

Cette étude acoustique devra permettre d'évaluer le niveau de bruit ambiant actuel aux abords du site, de caractériser les émissions potentielles des futures installations et, le cas échéant, de définir les moyens de maîtrise et de réduction adaptés. La méthodologie et les résultats de l'étude acoustique seront analysés par la DREAL lors de l'instruction du dossier.

Dans tous les cas, le projet devra respecter la réglementation en vigueur⁶, qui fixe à 70 décibels (dB) en journée et à 60 dB la nuit le niveau sonore maximum mesuré aux bornes du site. Le projet devra également respecter la réglementation ICPE, qui exige que l'augmentation par rapport aux niveaux sonores actuels ne dépasse pas +5 dB en journée et +3 dB la nuit au niveau des habitations les plus proches. À préciser que ces seuils seront appliqués à l'ensemble des activités du site, y compris aux activités de chargement et de déchargement des péniches.

6 Arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

S'il est établi que ces seuils pouvaient être dépassés, des mesures devront être proposées pour abaisser les émissions sonores en dessous de ces seuils. FertigHy prévoit si nécessaire l'installation de protections phoniques sur les équipements les plus bruyants ou de murs anti-bruit afin de limiter toute nuisance sonore éventuelle.

En phase d'exploitation, des campagnes de mesures pourront être réalisées pour surveiller les émissions sonores et les niveaux d'émergence. Un contrôle par les services de l'Etat permettra de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

> Sur les nuisances olfactives :

FertigHy a souligné que le processus industriel ne générerait pas d'odeur lors du fonctionnement normal de l'usine. Dans les environnements industriels, les mauvaises odeurs sont souvent générées par la décomposition de matière organique dans les unités de traitement d'eau. De telles matières seront absentes dans le processus de FertigHy.

Les matières premières entrantes utilisées pour alimenter l'usine (eau, air, électricité et dolomie) ne génèrent pas d'odeur, et le produit final en sortie d'usine, l'engrais CAN 27, est également inodore. Les produits intermédiaires générés durant les différentes étapes du processus (hydrogène, ammoniac, acide nitrique, solution d'ammonitrate) seraient maintenus en permanence dans des équipements hermétiques, empêchant ainsi l'échappée d'odeurs pendant la phase de fonctionnement normal de l'usine.

Au-delà des équipements hermétiques, la filtration de l'air, l'épuration, les systèmes de réduction et les systèmes de contrôle des émissions permettraient de garantir que tout rejet potentiel de substances odorantes serait atténué à une valeur acceptable.

FertigHy a toutefois reconnu que les phases d'arrêt et de redémarrage de l'usine pourraient générer certaines nuisances olfactives à proximité immédiate de l'usine. Il est cependant prévu que l'usine fonctionne en continu, aussi ces périodes n'auraient lieu qu'une à deux fois par an.

Il n'est par ailleurs pas prévu de « dégazage » volontaire des installations : en cas de rejet, indispensable pour garantir la sécurité du site et de son personnel, les gaz résiduels seraient dirigés vers la torchère de sécurité afin qu'ils soient brûlés, évitant ainsi les émissions non filtrées.

> Sur l'intégration paysagère de la future usine :

Des visuels 3D de la future installation ont été présentés lors de la concertation (cf. p. 26), afin de permettre au public de mieux appréhender le volume des bâtiments et l'aspect global de l'usine. De manière générale, la hauteur des bâtiments ne dépasserait pas la hauteur des silos existants de la coopérative Noriap, à l'exception du bâtiment de granulation et de deux équipements techniques : une colonne d'absorption et une torchère.

Le paysage à proximité du site étant particulièrement ouvert, avec une quasi-absence d'arbre, FertigHy souhaite travailler sur des propositions visant à limiter l'impact visuel du site.

Une des solutions à l'étude est de recourir à la plantation d'arbres entre l'usine et les communes les plus proches, comme celles de Languevoisin-Quichery et Breuil. Ces plantations seraient d'autant plus efficaces si elles étaient positionnées à proximité des villages. Pour cela, FertigHy devra s'assurer que des surfaces foncières puissent être libérées afin d'accueillir des plantations. En complément, la couleur et les matériaux des bâtiments seront sélectionnés pour une intégration optimale dans le paysage.

Lors de la concertation, FertigHy a annoncé son intention de travailler avec les habitants et les élus locaux sur cette question, pour adapter au mieux les aménagements en fonction de leurs attentes.



Des inquiétudes exprimées sur les risques industriels...

Lors de la concertation, les interrogations du public ont également porté sur la sécurité industrielle et la maîtrise des risques, avec un certain nombre d'inquiétudes liées au classement Seveso du site. Les participants ont notamment souhaité avoir des précisions sur les risques associés à la future installation (volume de stockage, périmètre de danger, etc.) ainsi que sur les mesures de sécurité envisagées.

> Sur les exigences s'appliquant à un site industriel classé Seveso « seuil haut » :

Le projet FertigHy serait classé Seveso « seuil haut » en raison de la présence d'hydrogène, du stockage d'ammoniac et d'ammonitrate. Ce classement impose des exigences réglementaires particulièrement strictes pour prévenir tout accident industriel. Il garantit que toutes les précautions nécessaires sont mises en place avant même la construction du site. L'étude de danger joue donc un rôle essentiel dans cette démarche, permettant d'évaluer tous les scénarios accidentels possibles et de s'assurer que les mesures de sécurité sont adaptées.

Les sites classés Seveso seuil haut sont soumis à un cadre réglementaire particulièrement exigeant, comme l'a rappelé le représentant de la DREAL lors de la concertation : « Un site Seveso seuil haut est soumis à des obligations de sécurité extrêmement strictes, bien au-delà des installations classées classiques. Chaque risque doit être identifié, évalué et maîtrisé dès la conception du projet. L'exploitant doit démontrer que les mesures mises en place permettent d'éviter tout scénario accidentel majeur, sous peine de ne pas obtenir d'autorisation. »

En particulier, le stockage des matières premières et autres substances est strictement encadré. La réglementation impose en effet des normes rigoureuses en matière de stockage, des protocoles d'intervention en cas d'incident et des dispositifs de prévention. En phase d'exploitation, l'usine FertigHy resterait soumise à des inspections régulières des services de l'État afin de garantir le respect de ces exigences.

> Sur la prise en compte de l'effet domino :

Dans les zones industrielles, la présence de plusieurs installations classées (ICPE, Seveso) est une réalité courante. Cette concentration d'activités à risques impose une analyse approfondie des interactions potentielles entre les différents sites, afin d'éviter des phénomènes d'effet domino, c'est-à-dire la propagation d'un accident d'une installation à une autre. La réglementation impose ainsi aux services de l'État d'examiner chaque projet avant toute autorisation administrative.

L'étude de dangers (cf. ci-après), qui est une obligation réglementaire pour tout site classé Seveso « seuil haut », comprend systématiquement une

- « Que comptez-vous faire pour contraindre et supprimer un risque d'explosion ? »
- « A quel moment on pourra voir des cartes sur lesquelles (...) on puisse comprendre quels sont les villages impactés ? »
- « Quel sera le périmètre de sécurité ? »
- « Partout où ce type d'usine est implanté, il y a eu des « incidents », quels sont les dispositifs mis en place en cas d'avaries ? »
- « Il y aura forcément un risque pour nos villages proches. Le risque n'est peut-être pas connu aujourd'hui mais ça peut se présenter un jour. »
- « Est-ce que les études d'impact et de danger sont réalisées par des cabinets d'étude que FertigHy rémunère ? »

Alors que des installations industrielles sont déjà en activité sur le territoire et que d'autres projets ont été annoncés au sein de la future plateforme agri-logistique, la question d'un « effet domino » entre les différents sites a également été soulevée, interrogeant la prise en compte des risques cumulés par les porteurs de projet et les services de l'État.

- « Est-ce qu'il y aura un phénomène domino en cas de problème sur un des deux sites ? »
- « Est-il suffisamment pris en compte la présence d'une installation classée de même niveau de risque à Nesle ? »

analyse de ces effets domino. La DREAL Hauts-de-France a souligné l'importance de cette démarche lors des échanges avec le public : « Un site Seveso seuil haut ne peut être autorisé que si son étude de danger démontre qu'il n'expose pas les installations voisines à un risque supplémentaire inacceptable. Il est impératif que l'industriel intègre cet enjeu dès la conception du projet, en mettant en place des mesures de réduction du risque adaptées. »

Dans certains cas, si les mesures de réduction du risque ne sont pas jugées suffisantes, le projet peut ainsi être refusé.

L'encadrement réglementaire et le contrôle exercé par la DREAL garantissent ainsi une approche rigoureuse de la gestion des risques industriels.

Pour ce projet, FertigHy devra ainsi démontrer qu'il est en mesure d'exploiter son site sans générer de danger supplémentaire ni pour son environnement immédiat ni pour les autres acteurs industriels du territoire.

> Sur l'étude de dangers :

L'étude de danger, menée par un bureau d'étude mandaté par FertigHy, est un élément central du processus d'autorisation et est considérée comme la pièce maîtresse du dossier d'autorisation environnementale. Elle doit permettre notamment de déterminer les zones d'impact précises en cas d'accident, qu'il s'agisse d'une pollution, d'une fuite toxique ou d'une explosion.

Cette étude de danger ne s'arrête pas à la phase d'autorisation. Tous les cinq ans, l'industriel devra réviser son étude de danger, notamment pour prendre en compte l'évolution des sites environnants. Si une nouvelle installation s'implante à proximité, ou si une extension d'un site voisin modifie les risques, les mesures de sécurité du projet FertigHy pourraient être réévaluées et renforcées en conséquence.

Cette étude de dangers nécessite plusieurs mois d'analyse et ses conclusions seront rendues courant 2025 afin d'être intégrées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera déposé à l'été.

> Sur le stockage des produits et les précautions associées :

Le site FertigHy accueillerait plusieurs types de matières premières et de produits finis, nécessitant des conditions de stockage adaptées pour garantir la sécurité.

Les principales substances stockées seraient :

- Dolomie : 4 000 tonnes (roche calcaire non dangereuse, transportée par voie fluviale).
- Ammoniac : 700 tonnes stockées sur site.
- Acide nitrique : 1 200 tonnes stockées sur site.
- CAN27 (produit final) : 80 000 tonnes stockées en vrac + 16 000 tonnes en big bag.

Lors de la concertation, FertigHy a expliqué que la solution d'ammonitrate ne serait pas stockée, car transformée en continu en CAN 27. De la même manière, l'hydrogène produit sur place ne serait pas stocké mais consommé en continu dans le processus industriel.

... Et les impacts environnementaux

La concertation a fait émerger plusieurs questions concernant les enjeux environnementaux liés au projet FertigHy, au premier rang desquels les rejets aqueux et les rejets atmosphériques, et dans une moindre mesure les impacts sur la biodiversité.

- ➔ « Cette entreprise peut-elle garantir qu'il n'y aura pas d'écoulement accidentel ou volontaire d'eau contaminée dans le canal ? »
- ➔ « Que deviendront les eaux de rejet ? N'oubliez pas que les engrais au nitrate d'ammonium sont reconnus comme toxiques (à haute dose), notamment en milieu aquatique. »
- ➔ « Est-ce que l'électrolyseur utilisé rejette des PFAS ? »
- ➔ « Est-ce qu'il y aura une communication sur la qualité de l'air et de l'eau rejetés auprès de la population ? Si oui, à quelle fréquence. »
- ➔ « Quelles quantités minimales de protoxyde d'azote et d'oxyde d'azote seront rejetées dans l'air à proximité de l'usine ? D'autres gaz seront-ils émis ? »
- ➔ « La pollution aux nitrates et l'eutrophisation des eaux menacent la biodiversité terrestre et aquatique, tandis que la fertilisation chimique dégrade la qualité des sols. »
- ➔ « Un tel projet peut avoir des conséquences irréversibles sur la faune et la flore de ce territoire »

Dans le cadre du fonctionnement de l'installation, trois types de rejets seraient traités séparément :

- Les eaux pluviales, qui seraient filtrées avant rejet ou réutilisation si possible ;
- Les eaux de process, qui seraient réutilisées (cas le plus probable) ou évacuées après traitement dans le cas contraire ;
- Les eaux sanitaires, qui seraient soit évacuées dans le réseau public d'eaux usées s'il existe, soit envoyées dans une fosse septique entretenue régulièrement.

FertigHy a précisé que les eaux rejetées proviendraient principalement du circuit de refroidissement. Le recyclage des eaux usées génèrerait des saumures riches en sels, nécessitant un traitement spécifique. La concertation a permis à FertigHy de présenter les solutions à l'étude pour le traitement de ces rejets : le transport de ces saumures vers un prestataire externe, via des camions-citernes, l'installation d'une unité de traitement sur site, ou leur rejet dans le Canal du Nord, dans le strict respect des normes environnementales.

Les rejets envisagés dans le Canal du Nord concerneraient uniquement des eaux de purge du circuit de refroidissement et non des eaux de process. Ces eaux seront contrôlées mais ne devraient pas nécessiter de traitement particulier. Les eaux de process quant à elles seront intégralement traitées et réutilisées.

Sur la question plus spécifique des PFAS, il a été précisé que le type d'électrolyseur retenu par FertigHy était de type alcalin. Il n'utilisera donc pas de membranes pouvant contenir des PFAS, comme c'est le cas des électrolyseurs de type PEM (Membrane Échangeuse de Protons).

En termes de rejets atmosphériques, FertigHy a précisé les émissions identifiées, qui seraient issues de la production d'acide nitrique et de l'unité de granulation :

- Du protoxyde d'azote (N₂O) à un niveau de 0,1 t/jour d'acide, soit bien inférieur aux normes européennes (0,12-0,6) ;
- Des oxydes d'azote (NO_x) limités à moins de 20 ppm (partie par million), en deçà de la réglementation française (39 ppm) ;
- Des traces d'ammoniac lors la production d'acide nitrique ;
- Des poussières de dolomie issues de la granulation.

L'ensemble de ces émissions devront respecter les seuils établis par les réglementations française et européenne.

Sur le suivi des rejets, une mesure continue de la qualité des effluents liquides et gazeux sera effectuée et communiquée aux autorités compétentes, dont le rôle est de veiller au respect de la réglementation.

Une Commission de Suivi de Site (CSS) sera également constituée par arrêté préfectoral. Composée de représentants de l'État, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés, la CSS offrira un cadre d'échanges sur le fonctionnement des installations, et, le cas échéant, sur d'éventuelles défaillances qui auraient été constatées. Plus largement, la CSS aura pour mission de suivre l'activité des installations et d'assurer l'information à destination du public. Les résultats des mesures de la qualité des effluents liquides et gazeux seront notamment communiqués au sein de la CSS, et FertigHy s'est engagé à partager également ces données aux personnes qui en feraient la demande.

Enfin, concernant les impacts sur la biodiversité, FertigHy a expliqué qu'une étude d'impact était en cours de réalisation, conformément à la réglementation française. Le diagnostic faune - flore réalisé sur la zone d'implantation envisagée pour l'usine n'a pas montré à ce jour d'espèce animale ou végétale à fort enjeu ou entrant dans une catégorie de protection spécifique à prendre en compte.

Des interrogations sur le trafic routier et les modes de transport

Les modes de transport ont suscité plusieurs réactions de la part du public, qui a souhaité avoir des précisions sur les flux attendus et sur la répartition entre le trafic routier et le transport fluvial, ce dernier ayant été plébiscité par un certain nombre de participants. C'est surtout le trafic routier aux abords de l'usine qui a soulevé de nombreuses interrogations, avec la crainte de certains riverains d'une traversée des villages par les poids-lourds.

- « Qu'est-ce que vous prévoyez comme volume en flux routier ? »
- « Pour moi aussi, le trafic routier sur la RD 930 me paraît important. (...) Augmenter de façon significative le trafic sur cette route nous perturbera fortement. »
- « La voie navigable de préférence »
- « Comment allez-vous transporter dans un rayon proche de, on va dire, 150 kilomètres ? Vous allez utiliser des camions. Vous allez utiliser la péniche pour des transports à l'export ? »
- « Comment vous allez faire pour empêcher ces camions de traverser Languevoisin ? »
- « Pourquoi n'avez-vous pas pensé au ferroviaire, aux trains ? »
- « Allez-vous mettre des panneaux d'interdiction pour les poids lourds en sortie du site pour la traversée de **LANGUEVOISIN QUIQUERY** ? »

Sur cette question, FertigHy a tout d'abord expliqué vouloir privilégier autant que possible le recours à la voie fluviale, pour limiter la circulation de poids-lourds.

Pour l'expédition du produit fini, l'objectif de FertigHy est ainsi d'atteindre une répartition à part égale entre la voie fluviale (le canal du Nord dans un premier temps, puis le canal Seine-Nord Europe) et la voie routière, par camions. La combinaison de ces deux modes de transport doit permettre d'assurer la distribution de proximité, sur la région des Hauts de France, et l'expédition vers d'autres marchés, en France et en Europe.

Pour l'approvisionnement en matières premières (dolomie), FertigHy envisage un approvisionnement à 100% par voie fluviale.

En termes de flux, ce scénario représenterait en moyenne 1 barge tous les 9 jours pour l'approvisionnement en dolomie, 1 barge tous les 4 jours et 27 camions par jour pour l'expédition du CAN 27, comme le montre le tableau en bas de page (colonne de droite).

Alors que la quasi-totalité de la distribution d'engrais en France se fait aujourd'hui par camions, la stratégie logistique de FertigHy permettrait d'éviter le trafic de 15 000 camions par an.

Concernant plus spécifiquement le trafic routier, FertigHy a confirmé sa volonté de limiter au maximum la gêne occasionnée pour les riverains. Une attention particulière sera notamment portée au trafic nocturne, avec une organisation privilégiant les livraisons en journée. Surtout, un plan de circulation sera mis en place, à la fois à l'intérieur et aux abords de l'usine, pour définir la circulation des poids-lourds. Dans le cadre de ce plan de circulation, des consignes strictes seront données aux transporteurs, par exemple pour les obliger à rejoindre directement la D930 par le pont du canal du Nord, sans traverser les villages alentours.

Si cela s'avère nécessaire, un travail sera mené avec le Département de la Somme et les services de l'État, d'une part pour s'assurer du respect des consignes qui auront été données aux transporteurs, d'autre part pour identifier les mesures qui pourraient être mises en place pour assurer la bonne gestion du trafic supplémentaire. À ce sujet, il a notamment été rappelé lors de la concertation que le Département travaille sur un projet de modification de la route qui traverse Languevoisin-Quiquery, avec la création d'un nouveau pont au-dessus du futur Canal Seine-Nord Europe et la réhabilitation de l'axe jusqu'à l'embranchement avec la D930.

En termes de chantier, enfin, le trafic routier devrait être proche de ce qui est prévu en phase d'exploitation, avec un recours envisageable au canal du Nord pour la livraison de certains matériaux.

Quantité annuelle transportée		Scenario 1: 100% transport par camion	Scenario 2: 100% transport via le Canal du Nord	Scenario 3: 100% transport par le Canal Seine Nord Europe	Cas de base FertigHy après 2030: - CAN-27: 50% CSNE / 50% Camions - Dolomie: 100% CSNE
CAN-27	500.000 tonnes	55 camions/jour	2 barges par jour	1 barge tous les 2 jours	27 camions par jour
					1 barge tous les 4 jours
Dolomie	110.000 tonnes	12 camions/jour	1 barge tous les 2 jours	1 barge tous les 9 jours	1 barge tous les 9 jours

Des questions plus ponctuelles sur le lien entre le projet FertigHy et d'autres projets potentiels

Au-delà du projet FertigHy, la concertation a amené les participants à s'exprimer sur les autres projets existants dans les Hauts-de-France, qu'il s'agisse du Canal Seine-Nord Europe, de l'usine de traitement de l'amiante Valame, des réacteurs EPR2 de Gravelines ou encore de parcs éoliens.

En particulier, certains ont interrogé FertigHy sur les liens de dépendance qu'il pouvait exister entre l'usine de production d'engrais et ces autres projets, par exemple en termes d'approvisionnement.

Dans le cas d'un projet industriel, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) se montre attentive à ce que les démarches de concertation prennent en compte l'ensemble des projets connexes, afin que le débat puisse porter sur les incidences du projet au sens large. C'est notamment pour cette raison que le raccordement électrique a été intégré à cette concertation préalable et que RTE était co-maître d'ouvrage aux côtés de FertigHy.

La réalisation du projet FertigHy ne nécessite en revanche aucun autre projet qui aurait justifié d'être mis en débat lors de la concertation, qu'il s'agisse de projets d'infrastructures de production d'électricité (parcs éoliens, solaires, centrales nucléaires), de projets d'infrastructures routières ou de projets de stockage d'eau.

Concernant l'approvisionnement électrique, par exemple, la France bénéficie d'un mix énergétique diversifié et d'un réseau fiable permettant de transporter l'électricité sur l'ensemble du territoire, sans qu'il soit nécessaire de la produire à proximité des points de consommation. Il n'est donc pas prévu le développement d'infrastructures de production d'électricité spécifiquement pour le projet.

De la même manière, la logistique de la future usine s'appuiera sur le réseau routier existant, le Canal du Nord et, à terme, le Canal Seine-Nord Europe, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux axes autoroutiers à proximité.

Des échanges initiés sur l'emploi et les retombées économiques

Les retombées économiques du projet ont également été mises à l'ordre du jour de la concertation préalable, d'une part avec un atelier dédié à l'emploi et à la formation, d'autre part avec une rencontre auprès des lycéens et des enseignants du lycée professionnel Jean-Charles Peltier à Ham. Malgré ces deux temps d'échange, la mobilisation sur ces thématiques a été relativement modeste au regard du reste de la concertation et de l'ampleur du projet.

Les participants se sont essentiellement intéressés aux créations d'emplois, avec des demandes de précisions sur le calendrier de recrutement et le type de postes au sein de l'usine.

- « Est-ce que votre projet ne risque pas de mener à un nouveau projet de méga-bassine dans la Somme ? »
- « Est-ce que le projet pourrait entraîner une augmentation du nombre de projets éoliens et/ou d'agrivoltaïsme dans la région, du fait notamment des besoins énergétiques élevés issus de la production d'hydrogène par électrolyse ? »
- « Est-ce que le projet va appeler d'autres projets ensuite ? Notamment le projet d'autoroute A24 ? »
- « Le projet FertigHy s'inscrit dans une dynamique locale de projets controversés tels que le Canal Seine-Nord Europe, la future usine de désamiantage voisine, et les nouveaux EPR à Gravelines, qui s'alimentent mutuellement dans leurs impacts négatifs. »

- ➔ « Combien d'emplois sont attendus ? »
- ➔ « Quelle part des emplois sera réservée aux locaux ? »
- ➔ « Ça sera quels types de poste dans l'usine ? »
- ➔ « Quel sera la proportion des différentes qualifications de l'ensemble du personnel ? »
- ➔ « Quand sera le bon moment pour commencer les programmes de formation, de recrutement ? »
- ➔ « Vous pensez embaucher tout ce qui est production d'ici combien de temps ? »
- ➔ « Je pense que les jeunes veulent travailler (...) mais par contre il faut un salaire en conséquence »

- ➔ « Quelles seront les entreprises qui vont construire cette usine et son infrastructure ? »
- ➔ « Quelle sera la part des entreprises françaises qui vont participer à la construction de cette usine ? »

Enfin, les échanges ont également porté sur les retombées fiscales, certains souhaitant savoir quel serait le montant de ces retombées et comment celles-ci seraient réparties entre les collectivités.

- ➔ « Bravo pour ce beau projet, je pense que ça serait un véritable plus pour notre territoire »
- ➔ « Quelles vont être les retombées pour les collectivités, les petites collectivités locales autour de cette usine ? »
- ➔ « Vous nous avez annoncé 20 millions (...) vous nous dites que ça va retomber dans les caisses de la CCES ? »

Dans une moindre mesure, quelques questions concernant le chantier ont été posées, les participants souhaitant savoir si FertigHy aurait recours à des entreprises locales pour la construction de l'usine.

En termes d'emploi, la concertation a permis de présenter plus en détails la typologie des 250 emplois attendus au sein de la future usine :

Encadrement et administration	Production	Maintenance	Logistique	Services techniques	Services auxiliaires	Sécurité	Qualité
~ 10 postes	~ 100 postes	~ 40 postes	~ 30 postes	~ 20 postes	~ 40 postes	~ 10 postes	~ 3 postes

Il a été souligné que les besoins de main-d'œuvre feraient appels à différentes compétences, à tous niveaux de qualifications. FertigHy souhaite soutenir et prioriser la main d'œuvre locale, en travaillant étroitement avec les agences d'emploi régionales et locales. Pour répondre aux exigences spécifiques de certains postes, - notamment les métiers liés à l'électrolyse et la production d'hydrogène -, des formations seront également proposées par FertigHy afin de faire monter les employés en compétence.

Une attention sera notamment portée à l'accueil des profils les plus divers, par exemple en favorisant l'emploi des femmes sur les différents types de postes, qu'il s'agisse de postes techniques ou

d'encadrement, ou encore l'emploi de profils séniors, dont l'expérience au sein d'installations similaires sera très appréciée.

La concertation a mis en avant la volonté partagée des différents acteurs de l'emploi (France Travail, Lycées professionnels, services de l'État...) de travailler ensemble sur ces questions pour favoriser le recrutement des habitants du territoire, en anticipant les besoins de formation et de recrutement.

Si le projet se poursuit, FertigHy a assuré qu'une communication plus large serait assurée au niveau local et national sur les profils recherchés et/ou les formations proposées, bien en amont de la mise en service de l'usine.

Pour la construction de l'usine et la phase chantier, FertigHy souhaite faire appel à une entreprise générale pour l'exécution de l'ingénierie détaillée, de l'approvisionnement et de la construction (EPC). Si cette entreprise n'a pas encore été sélectionnée à ce stade, FertigHy a précisé qu'il s'agirait d'une entreprise française ou européenne.

Cette entreprise réalisera la construction, et notamment les travaux de génie civil, les travaux d'architecture, le montage mécanique et de tuyauterie, les travaux d'électricité et d'instrumentation.

Pour ces travaux, FertigHy et l'entreprise EPC feront appel en grande majorité à des sous-traitants français, en privilégiant ceux ayant une présence régionale et locale dès que cela est possible.

FertigHy est déjà en contact direct avec certains d'entre eux. Plus largement, FertigHy souhaite s'appuyer sur des fournisseurs européens et, dans la mesure du possible, français pour les équipements de la future installation.

Enfin, en termes de retombées économiques et fiscales, une première estimation de l'ordre de 20 millions d'euros de recettes fiscales pour le territoire, sur une période de 25 ans, a été présentée au public⁷. Ces recettes fiscales concernent la Cotation foncière des entreprises (CFE), due par toute entreprise exerçant une activité en France, et la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), avec une répartition comme suit entre la commune de Languevoisin-Quiquery et la CCES :

	Taux CFE	Part relative CFE	Taux TFPB	Part relative TFPB
CCES	3,37%	15,47%	5,05%	12,03%
Commune	18,42%	84,53%	36,92%	87,97%
Total	21,79%	100,00%	41,97%	100,00%

D'après ces estimations, 85% de ces retombées bénéficieraient à la commune de Languevoisin-Quiquery, le reste étant orienté vers la CCES. Pour autant, FertigHy a invité les élus communautaires à travailler sur ce sujet afin d'établir une répartition plus équilibrée de ces revenus.



7 A la date de rédaction de ce rapport, une estimation plus précise réalisée avec l'appui des services fiscaux permet d'envisager des recettes fiscales estimées supérieures à 3 millions d'euros par an à compter de la 3e année d'exploitation (abattement applicable les deux premières années), cf. chapitre 5 p. 50.

Enfin, un débat plus large sur l'opportunité du projet et les enjeux de souveraineté agricole

La concertation préalable avait vocation à ouvrir le débat, non seulement sur les caractéristiques et les impacts du projet, mais plus largement sur son opportunité, autrement dit sur la pertinence d'une production d'engrais bas-carbone en France, au regard des enjeux agricoles, agromonomiques, économiques, sanitaires, écologiques ou encore géopolitiques associés.

Ce débat a pu émerger lors du webinaire organisé lors de la concertation, où plusieurs intervenants ont pu croiser leurs regards sur le rôle des engrais, interroger la dépendance de notre modèle agricole aux engrais de synthèse ou encore la fragilité de la souveraineté alimentaire européenne au regard des niveaux d'importations extra-européennes.

Mais les questions liées au rôle des engrais de synthèse et aux enjeux de souveraineté agricole ont été soulevées tout au long de la concertation, à la fois par le public, les agriculteurs et les associations environnementales. Ainsi, si plusieurs participants ont reconnu l'utilité du projet pour contribuer à « l'indépendance agricole » ou garantir « la décarbonation de notre économie », d'autres ont dénoncé la poursuite du modèle agricole actuel, sans réelle remise en cause de « la dépendance aux engrais chimiques de synthèse ». Pour certains, enfin, le projet n'apporte qu'une réponse partielle aux enjeux posés et « ne peut être que transitoire » avant un changement de modèle plus profond.

- ➔ « On sait très bien aussi les enjeux du territoire, les enjeux nationaux et on n'est pas forcément contre. On sait bien que ce projet est d'utilité »
- ➔ « Ce qui ne veut pas dire qu'on est défavorable à l'implantation de l'usine, et qu'on est contre le développement, et qu'on est contre ce que la France retrouve son indépendance agricole »
- ➔ « Je signalerais juste que pour la souveraineté alimentaire, il faut d'abord s'adresser à nos dirigeants politiques, car vous savez très bien que quand on va signer un accord avec le Mercosur, ou qu'on fait rentrer des produits ukrainiens sous prétexte de faire des choses, la souveraineté alimentaire, malheureusement, on la perd. »
- ➔ « Est-ce que l'objectif du projet est la maximisation ou la sécurisation des produits ? (...) Est-ce qu'on est fondé à mettre beaucoup d'engrais pour exploiter le sol (...) ou est-ce qu'on est là pour cultiver la terre ? Est-ce qu'on est là pour être à l'écoute du sol ou pour l'exploitation du sol ? »
- ➔ « Avons-nous vraiment besoin d'engrais alors que nous devrions sortir de l'agriculture intensive ? »
- ➔ « Si l'initiative (...) ambitionne de proposer un projet décarboné, elle ne résout pas la question plus globale de la dépendance aux engrais chimiques de synthèse. »
- ➔ « Avons-nous besoin de produire autant d'engrais azotés ? Plutôt que de perpétuer un modèle agro-industriel nuisible, l'effort financier et énergétique devrait être dirigé vers le développement d'une agriculture résiliente, capable de produire de manière soutenable sans dépendance aux intrants chimiques. »
- ➔ « S'il a un sens pour la réindustrialisation et pour réduire des émissions de CO₂, ce projet ne peut être que transitoire avant l'avènement d'un modèle agricole et énergétique enfin vertueux. »

- ➔ « Ce projet prouve que l'agriculture est un élément clé de la décarbonation de notre économie »
- ➔ « il est essentiel de rappeler que des alternatives aux engrais azotés existent et qu'elles doivent être explorées, avec notamment, une approche agroécologique, qui combine des solutions pour répondre aux enjeux alimentaires et climatiques tout en protégeant les ressources naturelles. »

FertigHy se félicite de ce que la concertation autour de ce projet ait permis d'ouvrir le débat sur la place des engrais de synthèse dans l'agriculture française et européenne, sur leur approvisionnement et sur leur production. Les échanges ont notamment permis de mettre en lumière la dépendance croissante de l'agriculture européenne aux engrais produits hors Union Européenne, importés notamment de Russie et de Biélorussie.

Ainsi, quelles qu'aient pu être les positions des uns et des autres sur le projet, il a été reconnu à l'unanimité que la situation actuelle, - une agriculture dépendante d'importations d'engrais azotés dont la production à partir de gaz naturel s'avère extrêmement émettrice de gaz à effet de serre -, n'était pas satisfaisante.

Face à ce constat, FertigHy est convaincu de la nécessité de faire évoluer le modèle actuel, d'une part pour le rendre moins dépendant du contexte géopolitique, d'autre part pour réduire l'impact environnemental lié aux engrais.

Toutefois, si FertigHy a salué l'évolution des pratiques agricoles, qui s'accompagne d'une diminution des engrais de synthèse et d'un usage croissant d'engrais organiques, les engrais azotés restent, à court et moyen terme, essentiels à la productivité agricole, notamment face à la concurrence de produits importés issus d'une agriculture moins respectueuse de l'environnement.

Le projet FertigHy a ainsi été conçu comme une réponse à ces problématiques, et vise à améliorer la production des engrais azotés : Il s'agit d'éliminer les combustibles fossiles du processus de production, pour réduire de 90% les émissions de CO₂ liées à la production.

FertigHy reconnaît cependant que les émissions liées à l'utilisation de ces engrais restent une préoccupation importante qui doit être prise en compte. Sur ce point, FertigHy promeut une double approche :

- Un meilleur contrôle des apports en azote : l'avantage d'un engrais comme le CAN 27 est que ses caractéristiques et sa teneur en azote sont parfaitement connues, ce qui permet de limiter les doses aux quantités strictement nécessaires et de minimiser ainsi les émissions directes et indirectes. Le CAN 27 est ainsi particulièrement adapté à l'agriculture de précision, qui permet de combiner des rendements élevés et une prise en compte optimale de la qualité des sols et de leurs besoins de fertilisation.
- Une moindre volatilité du produit et le recours à des inhibiteurs : Comparé à d'autres engrais azotés, et notamment l'Urée, le CAN 27 réduit d'environ 30% la quantité d'azote volatilisé dans l'air, tout en permettant une absorption plus efficace de l'azote par les plantes. FertigHy souhaite également travailler sur l'utilisation d'inhibiteurs, qui limitent les pertes d'azote lors de l'application.

Enfin, comme l'a mis en lumière la crise ukrainienne en 2022, il existe un vrai risque pour l'agriculture française en cas de rupture de la chaîne d'approvisionnement par d'autres pays. Le projet FertigHy est aussi une réponse aux enjeux d'accès à l'engrais pour les agriculteurs, qui vise à leur assurer une capacité d'approvisionnement stable.

CHAPITRE 4

LES ENSEIGNEMENTS
TIRÉS DE LA
CONCERTATION
PRÉALABLE ET LES
MESURES QUE LES
MAÎTRES D'OUVRAGE
SOUHAITENT METTRE
EN OEUVRE POUR
EN TENIR COMPTE

Privilégier un scénario 100% fluvial pour l'approvisionnement en dolomie

L'implantation du futur site industriel a été déterminée en grande partie en raison de sa position stratégique à proximité du Canal du Nord et du futur Canal Seine-Nord Europe. Comme annoncé lors de la concertation, **FertigHy s'était fixé pour objectif d'assurer un approvisionnement en dolomie à 100 % par voie fluviale, un engagement qui peut aujourd'hui être confirmé.**

Ainsi, la future usine s'approvisionnera en dolomie auprès de carrières belges situées en bordure de canal, garantissant ainsi un transport intégral-fluvial. Cet engagement a été formalisé par une lettre d'intention signée avec une entreprise assurant l'exploitation de ces carrières, assurant la mise en œuvre effective de cette solution durable.

L'atteinte de cet objectif représente une double satisfaction pour FertigHy. D'une part, elle répond aux attentes exprimées par les participants à la concertation publique, soucieux de privilégier des modes de transport plus respectueux de l'environnement. D'autre part, elle s'inscrit pleinement dans **une démarche de logistique durable**, limitant l'empreinte carbone liée à l'acheminement des matières premières.

Poursuivre le travail initié pour réduire les besoins en eau de la future usine

La concertation publique a mis en lumière les préoccupations environnementales liées au processus industriel, notamment en ce qui concerne la consommation d'eau. Parmi les sujets soulevés, les exploitants agricoles et les habitants ont exprimé leur crainte de voir émerger des conflits d'usage autour de cette ressource essentielle.

Afin de réduire l'impact de son usine sur les ressources en eau, FertigHy a d'abord envisagé le réemploi des eaux de rejet des industriels situés à Nesle.

Toutefois, les études menées ont démontré que cette solution n'était pas viable en raison de contraintes techniques et logistiques importantes.

Tout d'abord, l'intégration des eaux de rejet dans le processus industriel nécessiterait la mise en œuvre d'un traitement important ayant pour effet l'une des deux conséquences suivantes :

- Une consommation d'eau supérieure au besoin initial de FertigHy, ce qui irait à rebours de l'objectif poursuivi de réduction de la consommation d'eau ;
- La génération de boues concentrées en sels, à transporter par camions à l'extérieur du site pour traitement par des entreprises spécialisées. Compte tenu des quantités qui seraient générées, aucun site de traitement susceptible d'accueillir de tels volumes à distance raisonnable de Languevoisin n'a pu être identifié.

Ensuite, sur le plan logistique, la mise en place d'une canalisation reliant Nesle à Languevoisin-Quichery pour acheminer les eaux de rejets impliquerait un investissement lourd et des défis d'infrastructure, notamment la traversée du canal Seine-Nord Europe, à priori non acceptable par l'exploitant de ce dernier.

FertigHy a cependant souhaité poursuivre la réflexion autour d'une réduction de ses besoins en eau. De nouvelles études menées par l'entreprise ont ainsi permis d'identifier **deux axes majeurs pour réduire la consommation en eau de l'usine** : la mise en place d'un système de refroidissement aérien pour les électrolyseurs, et un traitement en sortie du process industriel permettant de recycler 100% de ses eaux dans l'usine.

En définitive, l'eau alimentant l'usine serait en partie transformée par électrolyse (18%) et en partie évaporée (50%) ou rejetée (32%) dans la purge du circuit de refroidissement. Concernant ce dernier, il a été réduit au minimum car les systèmes aériens employés sur les électrolyseurs ne permettent pas d'atteindre le niveau de refroidissement nécessaire sur les autres unités de l'usine.

Alors que FertigHy avait annoncé un objectif de réduction de sa consommation en eau de 30%, les solutions identifiées vont permettre de porter cet objectif à **plus de 40% de réduction, ramenant les besoins de l'usine de 11 000 m³/jour à environ 6 600 m³/jour**, dans les conditions les plus défavorables.

Cet engagement illustre la volonté de FertigHy de concilier développement industriel et préservation des ressources naturelles, tout en répondant aux attentes exprimées par les parties prenantes lors de la concertation publique.

Échanger avec les élus locaux et les riverains à l'identification des mesures d'intégration paysagère

La concertation préalable a soulevé plusieurs interrogations quant à l'intégration paysagère de l'usine, avec des inquiétudes particulièrement vives de la part des riverains de la commune de Languevoisin-Quiquery et de certaines communes voisines.

Dès les premiers échanges avec les élus du territoire, les équipes FertigHy avaient soumis l'idée d'**associer les élus locaux à la réflexion autour des mesures d'intégration paysagère** qui pourraient être prises pour réduire l'impact visuel de la future installation.

A la date de rédaction de ce rapport, plusieurs échanges ont eu lieu avec les acteurs du territoire, dont les élus de Languevoisin-Quiquery, pour recueillir précisément les attentes des habitants et tenter d'y répondre au mieux. Dans la pratique, la plantation d'arbres qui a été proposée nécessite de libérer des surfaces, ce qui ne dépend pas de la seule volonté de FertigHy. L'entreprise souhaite néanmoins mobiliser les décisionnaires sur ce sujet et se tient à disposition de l'ensemble des élus du territoire pour échanger sur ces questions.

Par ailleurs, les modifications de la disposition des bâtiments évoquées au chapitre 3 (page 26) vont dans le sens d'une meilleure intégration paysagère :

- Bâtiment de stockage déplacé au nord du site, permettant de masquer les installations visuellement plus impactantes (canalisations, réservoirs...) positionnées au sein de l'usine
- Terrassement étagé afin de limiter le décrochement au milieu du site
- Terrain en pente douce et végétalisation à proximité du canal du Nord afin de minimiser l'impact visuel depuis le chemin de halage.

Au regard des différents projets en développement au sein de la future plateforme de Languevoisin-Quiquery, FertigHy souhaite par ailleurs **ouvrir une discussion plus large, qui soit partagée avec l'ensemble des acteurs de la plateforme.**

La question paysagère soulève également celle de l'impact lumineux de telles installations. En parallèle des échanges avec le territoire, FertigHy souhaite se rapprocher de la DREAL pour aborder ce point. Il s'agira d'identifier les marges de manœuvre existantes pour réduire l'éclairage nocturne de la future usine tout en garantissant la sécurité du site.

Travailler avec le Département de la Somme et la CCES aux itinéraires routiers et à la sécurisation du centre-bourg de Languevoisin-Quiquery

Alors que l'approvisionnement en dolomie par voie fluviale est désormais confirmé, la question des potentielles nuisances liées au trafic routier des poids lourds depuis le futur site industriel reste à traiter.

En ce sens, FertigHy s'engage à donner des consignes claires à l'ensemble des transporteurs routiers d'emprunter exclusivement la RD 930 pour entrer et sortir du site. Pour autant, conscient que ces consignes ne sont pas toujours respectées, FertigHy souhaite collaborer avec le Conseil départemental de la Somme, responsable de l'entretien et de la gestion des routes concernées, et les services de l'État. Cette problématique, qui concerne l'ensemble de la plateforme agri-logistique de Languevoisin, a d'ailleurs été mise à l'ordre du jour du comité de pilotage de la plateforme, au sein duquel siègent des représentants du Conseil départemental.

A la date de rédaction de ce rapport, plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec la Direction des Routes du Conseil départemental⁸. L'objectif de cette collaboration est de **mettre en place des dispositifs visant à empêcher le passage des poids lourds** sans perturber la circulation des tracteurs agricoles. Il s'agit de préserver le cadre de vie des habitants des villages environnants, en particulier Languevoisin-Quiquery, tout en garantissant leur sécurité.

8 cf. chapitre 5 p. 51.

FertigHy s'engage à informer régulièrement les élus locaux, les communes, la CCES et le Département sur l'avancement de ces réflexions en matière de circulation. Toute mesure ou aménagement spécifique pourra faire l'objet d'une communication dédiée dans le cadre de la concertation continue.

Envisager l'opportunité, pour les agriculteurs locaux, de bénéficier d'un accès facilité au CAN 27 produit par FertigHy

La concertation préalable autour du projet a mis en avant une participation notable des agriculteurs du territoire, qui ont exprimé un réel intérêt pour le projet tout en faisant part de leurs inquiétudes sur certains aspects.

L'accès et la circulation sur un site industriel étant strictement régulé, il n'est pas certain que le CAN 27 produit par FertigHy puisse être distribué de façon directe « en sortie d'usine », aux agriculteurs qui le souhaiteraient. Des échanges plus approfondis pourront être initiés avec les représentants agricoles afin d'identifier les besoins sur le territoire et réfléchir à la faisabilité d'un tel accès : aménagements nécessaires sur le plan technique, gestion commerciale et administrative, etc...

Sur le plan tarifaire, l'engrais CAN27 produit par FertigHy sera vendu « at cost » en incluant l'ensemble des coûts du projet. Ce prix sera compétitif dans un contexte de taxation progressive des engrais carbonés importés et d'une demande croissante en aval pour des produits agricoles bas-carbone. S'il n'est pas possible de vendre le produit en dessous de son prix de revient, les coûts logistiques seront nécessairement réduits au minimum pour les consommateurs les plus proches.

Afin d'assurer l'intégration du projet au sein de l'écosystème agricole local, l'entreprise souhaite travailler avec les distributeurs présents sur le territoire de telle sorte que l'engrais produit soit disponible pour les agriculteurs locaux souhaitant s'engager dans des pratiques plus durables, via leurs canaux d'approvisionnement habituels. Cela permettrait de rapprocher directement la production d'engrais de ses consommateurs finaux, conformément aux ambitions portées par le projet.

Poursuivre les échanges avec les acteurs de l'emploi pour anticiper les futurs besoins en main d'œuvre

Les échanges avec les participants ont mis en avant un double enjeu, pour FertigHy comme pour le territoire : il s'agit d'une part de répondre aux besoins en main d'œuvre de la future usine, et d'autre part de favoriser un recrutement local afin que ce projet bénéficie autant que possible aux habitants de la CCES et des communes alentours.

Des premiers échanges ont d'ores et déjà été initiés sur ces questions avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse de France Travail, des organismes de formation, des collectivités locales ou encore des services de la Préfecture. Tout au long du processus de concertation continue et jusqu'à la mise en service de l'usine, les besoins en main-d'œuvre seront précisés en maintenant un dialogue constant avec ces acteurs. Il s'agira d'identifier les besoins de recrutement afin d'anticiper les formations nécessaires et préparer ainsi les acteurs locaux de l'emploi et de la formation à l'arrivée de la future usine.

En parallèle, FertigHy s'est rapproché de l'association France Chimie, qui fédère les entreprises du secteur de la chimie en France, afin de bénéficier du retour d'expérience de l'ensemble de ses membres en matière de compétences particulièrement demandées, connaître les formations les plus appropriées, les spécificités de la convention applicable, les statistiques de l'emploi propres au secteur, etc.

Afin d'anticiper au mieux sa stratégie de recrutement, FertigHy a également signé un partenariat et commencé à travailler avec le *Skills Institute*, une équipe experte et dédiée à ce sujet au sein d'InnoEnergy, actionnaire fondateur de l'entreprise. Une session de travail regroupant les acteurs locaux et des agences spécialisées sera organisée d'ici la fin d'année 2025 afin de préciser, pour chaque type de poste prévu dans l'usine, le niveau de formation requis, les compétences essentielles, l'expérience attendue le cas échéant, et un plan d'actions pour mener à bien ce recrutement.

Poursuivre le dialogue et l'information sur le territoire

Si la concertation préalable a permis d'ouvrir le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire en amont du projet, elle a mis en lumière les attentes du public en matière d'information sur l'avancée du projet et ses principaux enjeux.

Conscients de ces attentes, FertigHy et RTE s'engagent à **poursuivre l'information et le dialogue avec le public** tout au long de l'avancement du projet.

En premier lieu, le bilan des garants a été mis en ligne sur le site internet de la concertation (www.concertation-projet-fertighy.fr). De la même manière, **le présent rapport sera rendu public sur le site de la concertation et transmis aux participants de la concertation et aux parties-prenantes du territoire.**

Tout au long de la concertation continue qui se poursuivra jusqu'à l'enquête publique, le site internet restera ouvert et le public pourra y retrouver l'ensemble des documents et ressources mis en ligne pendant la concertation. Il sera actualisé au fur et à mesure de l'avancée du projet, et ce *a minima* jusqu'à l'enquête publique : publication régulière d'actualités en lien avec le projet, d'études ou conclusion d'études finalisées, etc. Un formulaire de contact sera proposé pour permettre à ceux qui le souhaitent de recevoir par mail toutes les actualités du projet.

Les maîtres d'ouvrage entendent également poursuivre les échanges initiés avec les services de l'État, les collectivités locales – la commune de Languevoisin-Quiquery, la CCES, le Département de la Somme et la Région des Hauts-de-France – afin de travailler à l'intégration du projet sur le territoire (intégration paysagère, aménagement routier, retombées fiscales, synergies industrielles, etc.).

A l'occasion du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale – attendu avant l'été 2025 –, **une nouvelle réunion publique** pourra être organisée. Cette réunion sera annoncée via les supports d'information utilisés lors de la concertation – site internet, presse locale, supports municipaux, etc. Elle sera l'occasion de présenter les conclusions des principales études en cours, qui figureront dans le dossier d'autorisation environnementale. Le contenu de cette réunion sera cadré avec la DREAL afin de s'inscrire en complémentarité avec la phase d'instruction et l'enquête publique qui suivra.

Enfin, **l'enquête publique** prévue entre la fin d'année 2025 et le premier semestre 2026 offrira une nouvelle opportunité pour le public de s'informer sur le projet finalisé, de donner son avis et d'échanger avec les porteurs du projet. A cette occasion, l'ensemble de l'étude d'impact sera mis à disposition du public, qui pourra prendre connaissance du projet dans sa version finalisée, selon les modalités définies par le commissaire-enquêteur.





CHAPITRE 5

LES RÉPONSES APPORTÉES AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse :

1 La localisation du projet à Languevoisin-Quiquery soulève des interrogations, il serait nécessaire d'apporter, en lien avec les parties prenantes, plus de réponses argumentées

Comme cela avait été présenté en ouverture de la concertation préalable, le site de Languevoisin-Quiquery a été retenu par FertigHy après étude d'une dizaine d'autres sites en France, en raison des différents atouts qu'il offrait pour un tel projet⁹ :

- Un positionnement géographique stratégique au cœur d'une région agricole et donc d'un important bassin de consommation d'engrais, qui permet de rapprocher la production des consommateurs finaux ;
- Une intégration au sein d'une future plateforme agri-logistique, offrant de nombreuses synergies, notamment sur le plan logistique ;
- La possibilité de sécuriser le raccordement au réseau RTE sans dépendre de travaux de renforcement plus larges et qui engendrent une forte incertitude ;
- Un accès direct au Canal du nord et au futur Canal Seine-Nord Europe, qui permettront l'acheminement des matières premières et l'expédition des produits finis ;
- Un accès direct à la route RD 89 et une proximité avec les autoroutes A1 et A29, pour les livraisons qui ne pourraient pas se faire par voie fluviale.

Le site de Languevoisin-Quiquery a été proposé à FertigHy par l'agence de développement économique des Hauts-de-France, Nord France Invest. Le terrain a été identifié comme répondant au cahier des charges de FertigHy. En particulier, c'est le calendrier du projet qui a justifié le choix de la plateforme de Languevoisin par rapport à d'autres sites situés à proximité, comme le futur port de Nesle.

La Région des Hauts-de-France a ainsi rappelé que les terrains du port de Nesle ne seraient commercialisés au mieux qu'à l'été 2029, avant d'être occupés par les zones de chantier liées au Canal Seine-Nord Europe. Alors que le futur port de Nesle reste soumis aux incertitudes liées aux travaux du futur Canal, le site de Languevoisin bénéficie d'ores et déjà du Canal du Nord pour recourir au fret fluvial. L'étape préalable indispensable à tout développement de projet d'infrastructure consiste à déterminer en amont et garantir la disponibilité du terrain d'implantation. Les terrains du futur port de Nesle n'ont donc pas été proposés à FertigHy, qui vise une mise en service de son usine dès 2030.

Plus largement, l'implantation du projet FertigHy à Languevoisin-Quiquery répond à une volonté commune des élus de la Région Hauts-de-France et de la Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES) de favoriser l'émergence de différents pôles d'activité, au service du développement économique de l'ensemble du territoire. La plateforme de Languevoisin a ainsi été identifiée dès 2021 comme un enjeu majeur de développement par la CCES, notamment pour les activités de fret fluvial impliquant des produits pondéreux transportés en vrac.

Enfin, FertigHy souhaite souligner que son projet s'inscrit pleinement dans les ambitions portées par la coopérative Noriap autour de la future plateforme de Languevoisin. Conçue comme une plateforme agri-logistique, elle vise à accueillir les activités liées à la logistique fluviale, à la production et au stockage d'intrants et produits agricoles ou encore à la production d'énergie. A titre d'exemple en matière de synergie, les péniches apportant des céréales pour être stockées sur place pourraient charger des engrais et ainsi optimiser leur trajet au départ du site vers d'autres ports ou plateformes sur l'ensemble des voies navigables européennes. L'activité de FertigHy serait donc un élément structurant au service d'une amélioration de la chaîne agri-logistique.

> Délai dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dès la publication du présent bilan

> Moyens mis en place pour tenir les engagements pris :

- Échanges approfondis avec les différentes parties prenantes du territoire

⁹ Cf. chapitre 3, De nombreuses questions sur le choix du site (p. 23)

Il conviendrait que la proportion de l'approvisionnement en eau de l'usine par le recyclage d'eau industrielle soit précisée.

Il conviendrait d'approfondir la question des prélèvements d'eau dans la nappe de la craie

Comme indiqué au chapitre précédent, les études réalisées pour explorer le réemploi des eaux de rejet d'autres industriels n'ont pas permis de conclure positivement sur la faisabilité.

Dans ce contexte, FertigHy, qui avait annoncé un objectif de réduction de sa consommation d'eau de 30%, (soit de 11 000 m³/jour à 7 400 m³/jour), a mis en place un scénario encore plus ambitieux. Ce dernier permet une diminution de la consommation d'eau de plus 40%, pour atteindre 6 600 m³/jour dans les conditions les plus défavorables¹⁰.

Cette réduction est rendue possible grâce à l'intégration d'un système de refroidissement « aérien » pour l'électrolyseur et à la mise en place d'un système de recyclage des eaux de process. Le recyclage de ces eaux de process pourra être explicité plus en détail lors de la concertation continue, une fois les études finalisées.

Les besoins en eau restants seront couverts par des prélèvements dans la nappe phréatique de la craie. Pour assurer une gestion responsable de cette ressource, des études techniques sont en cours, incluant des tests de pompage et une modélisation hydrogéologique. Ces analyses visent à évaluer l'impact des prélèvements industriels et à anticiper les mesures de restriction en cas de sécheresse. Comme cela a été précisé pendant la concertation, les premières études indiquent que la nappe est productive, malgré des fluctuations naturelles de la ressource en eau au fil des saisons. FertigHy suivra de près l'évolution des résultats et respectera les recommandations qui en découleront.

> Délai dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dès la publication du présent bilan et tout au long de la concertation continue

> Moyens mis en place pour tenir les engagements pris :

- Réalisation d'études techniques et de modélisation
- Publication d'éléments nouveaux relatifs au recyclage des eaux de process et aux prélèvements d'eau dans la nappe de la craie
- Le cas échéant, présentation de ces éléments aux élus et au public à l'occasion d'une réunion publique



¹⁰ Cf. chapitre 4, *Poursuivre le travail initié pour réduire les besoins en eau de la future usine* p. 42.

Le financement du projet et les retombées fiscales pour le territoire devraient être développées

Il conviendrait que les sources du financement de l'investissement, à hauteur de 1,3 milliards d'euros, soient précisées

Il conviendrait que la masse des retombées fiscales et leurs répartitions puissent être affinées

L'investissement total du projet, estimé à 1,3 milliard d'euros, serait financé en grande partie par de la dette bancaire privée et/ou publique, alors que les fonds propres seront apportés par les actionnaires actuels et futurs de FertigHy, qui sont pour la plupart des entreprises privées. Plusieurs levées de fonds sont prévues pour le développement et jusqu'à la décision finale d'investissement du projet, qui marquera le début de la phase de construction.

En complément, plusieurs subventions publiques ont été ou seront demandées, dont les montants restent à déterminer. Il s'agirait de subventions délivrées par des programmes dédiés spécifiquement à la création d'entreprises et sites industriels, à l'exemple du plan d'investissement France 2030 ou du Fonds pour l'innovation de l'Union Européenne.

Pour FertigHy, les subventions demandées doivent permettre d'améliorer la compétitivité du CAN 27 « bas-carbone » par rapport aux engrais traditionnels, moins chers à produire mais beaucoup plus émetteurs de gaz à effet de serre. Le montant des aides publiques obtenues aura donc un impact direct sur le prix final des engrais FertigHy, et *in fine* sur la capacité des consommateurs à y recourir.

Concernant les retombées fiscales, une première estimation avait été présentée au public lors de la concertation préalable (cf. tableau de synthèse p. 38), sur la base des taux d'imposition actuels.

Selon cette estimation, le projet apporterait environ 20 millions d'euros de recettes fiscales aux collectivités, sur une période de 25 ans, répartis à 85% pour la commune de Languevoisin-Quiquery et à 15% pour la CCES.

Une estimation plus précise réalisée avec l'appui des services fiscaux permet désormais d'envisager des recettes fiscales supérieures à 3 millions d'euros par an, à compter de la 3^e année d'exploitation (abattement applicable les deux premières années).

> Délai dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dès la publication du présent bilan et tout au long de la concertation continue

> Moyens mis en place pour tenir les engagements pris :

- Publication d'éléments nouveaux relatifs au financement du projet et/ou aux retombées fiscales sur le site de la concertation
- Le cas échéant, présentation de ces éléments aux élus et au public à l'occasion d'une réunion publique



4 Le scénario de modification des voies de circulation routière pour desservir le projet devrait être présenté

Il conviendrait que les futurs aménagements routiers qui accompagneront projet de percement du canal Seine-Nord Europe soient présentés

Comme mentionné précédemment, FertigHy participe activement au comité de développement de la plateforme agri-logistique de Languevoisin, qui traite en particulier du plan de circulation. Ce travail sera mené en concertation avec les services de l'État et le Conseil départemental de la Somme afin d'identifier des solutions adaptées pour minimiser l'impact sur les riverains.

Parallèlement, des aménagements routiers seront nécessaires dans le cadre des travaux du futur Canal Seine-Nord Europe. Ces travaux incluront notamment la construction d'un nouveau pont au-dessus du futur Canal ainsi que la réhabilitation de l'axe routier jusqu'à son raccordement à la D930.

A la date de rédaction de ce rapport, plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec la Direction des Routes du Conseil départemental. Certains travaux doivent être menés pour mieux qualifier l'impact de la circulation actuelle et future sur les villages voisins. En fonction de la situation, différents dispositifs ont été évoqués :

- Obligation de respecter une certaine circulation en sortie de la plateforme par une signalétique autoritaire ;
- Aménagements en entrée et sortie pour empêcher la manœuvre des poids-lourds en direction des bourgs à éviter ;
- Voirie communale à réguler au niveau des bourgs situés en amont de la plateforme dans le sens des véhicules entrants.

En fonction de l'avancée des échanges avec le Département, de premiers éléments relatifs à ces dispositifs pourront être présentés au public dans le cadre de la concertation continue.

> Délai dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dans le courant de la concertation continue

> Moyens mis en place pour tenir les engagements pris :

- Publication des éléments relatifs aux futurs aménagements routiers
- Le cas échéant, présentation de ces éléments aux élus et au public à l'occasion d'une réunion publique

5 Il conviendrait que des vues en 3 dimensions permettent de visualiser l'aspect de la future usine

Il conviendrait qu'au cours de la concertation continue soient présentées des projections de l'architecture globale du projet et du positionnement des différentes infrastructures

Lors de la concertation, FertigHy a présenté aux habitants des visuels 3D du futur site de production, intégrés également dans le présent rapport (cf. p. 26). Ces visuels offrent déjà une perception réaliste des éléments et dimensions de l'usine.

Par ailleurs, les travaux d'ingénierie se poursuivent et prévoient une légère modification de la disposition des bâtiments de l'usine. Il n'est pas envisagé d'actualiser les vues 3D avant d'arrêter définitivement cette disposition.

Des rendus 3D plus détaillés seront élaborés pour constituer les différents dossiers de demandes d'autorisations administratives et seront donc présentés dans les prochains mois.

> Délai dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dans le courant de la concertation continue

> Moyens mis en place pour tenir les engagements pris :

- Réalisation de projections 3D par un cabinet d'architecte
- Publication des nouveaux visuels une fois ceux-ci finalisés
- Le cas échéant, présentation de ces visuels aux élus et au public à l'occasion d'une réunion publique

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants

1 Il conviendrait que soit organisée une réunion de reddition des comptes afin que soient présentés les enseignements tirés de la concertation préalable

Une réunion publique sera organisée dans le cadre de la concertation continue, en amont des réunions qui seront organisées pendant l'enquête publique.

A ce stade, FertigHy et RTE proposent que cette réunion intervienne à l'occasion du dépôt de la demande du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), avant l'été 2025. Cela permettra non seulement de présenter plus en détails les enseignements tirés de la concertation, mais plus largement de faire un point d'étape sur l'avancée du projet et de présenter les conclusions des principales études en cours. L'organisation et la date de cette réunion seront discutées avec le garant de la concertation continue qui sera nommé.

Le contenu de cette réunion sera cadré avec la DREAL afin de s'inscrire en complémentarité avec l'instruction du dossier et la phase d'enquête publique associée à cette instruction.

> Délai dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dans le courant de la concertation continue, à l'occasion du dépôt du DDAE prévu avant l'été et en amont de l'enquête publique

> Moyens mis en place pour tenir les engagements pris :

- Organisation d'une réunion publique sur le territoire de la CCES
- Préparation du contenu de la réunion avec le garant de la CNDP et les services de la DREAL
- Mise en ligne d'un compte-rendu de la réunion sur le site internet de la concertation

2 Il conviendrait que les études d'impact et de danger en préparation fassent l'objet d'une communication au fur et à mesure de leur évolution

Il conviendrait que durant la future concertation continue des informations plus précises soient communiquées sur les études d'impact et de danger

Comme annoncé précédemment, le site internet de la concertation restera actif pour accueillir des actualités liées au projet. Ces actualités pourront concerner l'avancée des études en cours ou à venir, parmi lesquelles les études d'impact et de danger.

Certaines études finalisées pourraient être rendues publiques et mises en ligne pendant la concertation continue. D'autres pourraient en revanche faire l'objet d'échanges avec l'administration et ne pourraient pour cette raison pas être communiquées avant la phase d'enquête publique. Dans tous les cas, FertigHy et RTE veilleront à apporter une information régulière sur l'état d'avancement des différentes études à mener.

La réunion publique proposée lors de la concertation continue sera l'occasion de faire le point sur l'avancée de ces études et d'en présenter les principales conclusions.

Enfin, l'ensemble des études seront présentées au public lors de l'enquête publique en lien avec l'instruction de la demande d'Autorisation Environnementale Unique.

> Délai dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dans le courant de la concertation continue et jusqu'à l'enquête publique.

> Moyens mis en place pour tenir les engagements pris :

- Publication d'actualités sur l'avancée des études en cours ou à venir, sur le site internet de la concertation
- Organisation d'une réunion publique pour faire le point sur l'avancée des études
- Si nécessaire, publication de notes de synthèse sur les conclusions de certaines études pour favoriser leur compréhension par le public

3 L'interdépendance entre les engrais minéraux et le modèle agricole productiviste est dénoncée par une partie du public, il conviendrait que le projet FertigHy et les alternatives soient remis en perspective dans le prolongement du webinaire du 12 décembre 2024

Il conviendrait que FertigHy présente en quoi son projet contribue à l'évolution des pratiques agricoles et à la souveraineté alimentaire

FertigHy a veillé à ce que la concertation préalable ouvre le débat sur l'opportunité du projet, sa contribution à la souveraineté alimentaire et la place des engrais minéraux bas-carbone dans la décarbonation du modèle agricole. Ces thématiques ont notamment été abordées lors d'un webinaire dédié à ces questions, qui a réuni différents intervenants pour discuter et débattre de ces enjeux, au regard notamment des alternatives existantes.

Les équipes FertigHy ont également eu l'occasion de préciser les ambitions de leur projet face à ces enjeux, lors des échanges avec le public ou dans les réponses apportées aux contributions en ligne (cf. « *Un débat plus large sur l'opportunité du projet et les enjeux de souveraineté agricole* », p. 39).

Dans un contexte de tensions géopolitiques et de forte dépendance aux chaînes d'approvisionnement internationales, la production résiliente et stable d'engrais au niveau national contribue à protéger le secteur agricole des perturbations et de la volatilité des prix. FertigHy s'est ainsi dit convaincu de maintenir, aux côtés d'autres modèles, une agriculture qui permet de préserver la sécurité alimentaire de la France et de répondre aux besoins croissants de la population mondiale. En améliorant les rendements des parcelles agricoles, ce modèle permet également de limiter l'étalement des surfaces agricoles à l'échelle mondiale, qui se fait le plus souvent au détriment de milieux naturels tels que les prairies et les forêts, pourtant essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes.

Conscient des limites du modèle actuel, FertigHy est convaincu de la nécessité de le faire évoluer, d'une part pour le rendre moins dépendant du contexte géopolitique, d'autre part pour réduire l'impact environnemental lié aux engrais.

Bien que n'étant qu'un élément dans ce débat qui dépasse le seul projet FertigHy, l'entreprise se propose de mettre prochainement à disposition du public une fiche thématique sur la contribution de son projet à l'évolution des pratiques agricoles et à la souveraineté alimentaire.

> Délai dans lesquels les engagements pris seront tenus :

Dans le courant de la concertation continue

> Moyens mis en place pour tenir les engagements pris :

- Mise en ligne d'une fiche thématique dédiée sur le site de la concertation



ANNEXES

Index des illustrations

Figure 1 :

Le paysage électrique français (RTE) 4

Figure 2 :

Schéma simplifié du process
de la future usine 5

Figure 3 :

Le site d'implantation du projet,
sur la commune de Languevoisin-Quiquery 6

Figure 3 :

Annonce légale publiée dans Courrier Picard, le
14 novembre 2024 11

Figure 4 :

Avis de concertation préalable (affichage en
mairie) 11

Figure 5 :

Page Facebook de la mairie d'Eppeville,
17 décembre 2024 11

Figure 6 :

Page Facebook de la Communauté de
communes de l'Est de la Somme,
28 novembre 2024 11

Figure 7 :

Page d'accueil du site internet
de la concertation, mis en ligne
le 15 novembre 2024 12

Figure 8 :

Kakémonos d'information 13

Figure 9 :

Affiche «magasin» 14

Figure 10 :

L'Usine Nouvelle, 2 décembre 2024 14

Figure 11 :

Oise Hebdo, 4 janvier 2025 15

Figure 12 :

Courrier Picard, 1e février 2025 15

Figure 13 :

Webinaire Zoom, le 12 décembre 2024 17

Figure 14 :

Atelier enjeux environnementaux,
le 22 janvier 2025 18

Figure 15 :

Rencontre de proximité
au Lycée Jean Charles PELTIER,
16 janvier 2025 19

Figure 16 :

Réunion publique de synthèse,
le 30 janvier 2025 19

CONTACT :

Mathieu DAVID
info@2concert.fr



Le réseau
de transport
d'électricité